la lettre

de la Drôme Provençale

Cercle Généalogique

DANS CE NUMERO :

Assemblée générale CGDP du 6/1/2016
Nouvelle commune de la Drôme
La peste en Provence en 1720/21
Un acte de décès et d'exhumation
Le château de Mérindol aux Baronnies
Etat des nouveaux convertis

N° 85 – 1er trimestre 2016

Mot du président

Sommaire

2 Mot du Président
3 Présentation du Cercle
4 Présentation du CGMP
6 Vie du Cercle
7 Assemblée générale du CGDP
10 Les mots croisés de Nadine
11 Déjà paru, dons et nouveautés de la bibliothèque
13 Coin des trouvailles
Réhabilitation de mariages drômois
14 Nouvelle commune de la Drôme
17 Un acte de décès et d'exhumation
20 La peste en Provence en 1720/21
23 La désinfection au XVII^{e} siècle
24 Le Château de Mérindol
27 Etat des nouveaux convertis
32 Flashs n° 223 et 224 de la FFG
33 La Boutique du CGDP
34 Corrigé des mots croisés de Nadine

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT

QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain numéro :

5 mai 2016

Bonjour à toutes et tous,

Janvier, le mois des inscriptions ! Les fêtes sont passées, bienvenue aux 37 nouveaux adhérents au CGDP et mes remerciements aux futurs bénévoles qui nous ont fait la promesse de participer activement au fonctionnement du cercle.

Janvier, c'est aussi le mois de l'assemblée générale ! Des discussions à venir autour de nouvelles orientations sont à prévoir compte tenu de l'évolution des attentes généalogiques.

Le CGDP répondra à l'invitation du Cercle généalogique Languedoc-Roussillon, cette année encore, en étant présent à Mauguio (Hérault).

Au début du printemps, nous nous retrouverons à Die pour la 1re journée des adhérents, organisée en collaboration avec Dea Augusta (promotion du patrimoine historique du Diois). Au programme sont prévues de nombreuses visites.

A noter sur vos tablettes : tous à Die le 10 avril !

Guy VENTURINI

Auteurs des articles

Sandy-Pascal ANDRIANT
André GAUTIER
Marie-Claire DEBOUVERIE
Nadine MARCEL
Richard TROOST
Guy VENTURINI

CONSIGNES

Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre :

Envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail : lalettreducgdp@genea26provence.com
Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (éviter les colonnes, les retraits).

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies…) en format : PDF, JPEG, TIF…

Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources.

Merci à l'avance !

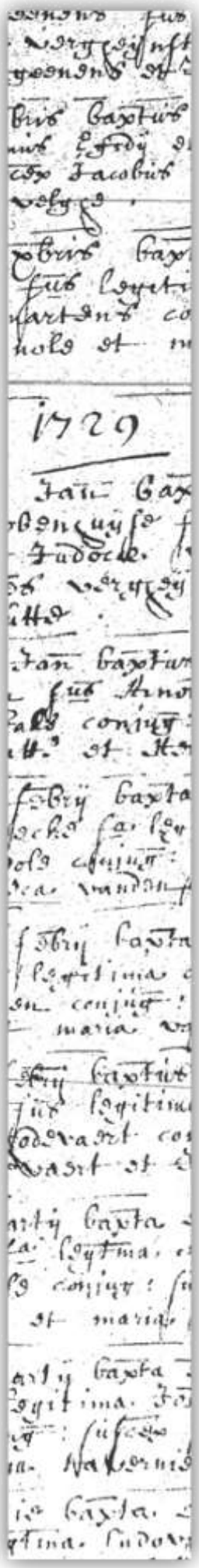

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Présentation du Cercle

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.

Nos services et activités

Recherche de patronyme :
2 € la recherche par patronyme et par canton + 0,20 € par page éditée
+ frais d'envoi

Relevés systématiques **des registres paroissiaux** catholiques et protestants, et **des tables décennales**

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés afin d'obtenir une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms
des registres paroissiaux,
puis **gravure sur CD-Rom**

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :
de nos relevés
(manuscrits ou informatisés),
des actes numérisés
des communes de la Drôme Provençale,
des registres de notaires
(liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)
Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque
lors de nos permanences

Initiation à la généalogie et à la paléographie :
cours, conférences, conseils, documentation

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux journées des adhérents par an
pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux Congrès
ou manifestations organisés par des associations de généalogie

Participation au Forum des Associations de Montélimar (tous les 2 ans)

Edition d'une revue « La Lettre du Cercle »
trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Echange de revues
avec d'autres cercles généalogiques

Réponse aux correspondances,
démarches diverses

Un site internet :
genea26provence.com

Deux forums pour les adhérents :
CGDP
genea26provence@yahoogroupes.fr
CGMP
c-g-m-p@yahoogroupes.fr

Une page Facebook :
facebook.com/cgdp.genealogiste

Entrée Saint Martin

Vue générale Saint Martin

Journée des adhérents

Salle de permanence

Permanences

Tous les mardis de 10 à 17 heures
Permanences 2016 du samedi
au Cercle de 10 à 17 heures :
9 janvier, 6 février, 5 mars, 9 avril, 4 juin,
2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1er octobre,
5 novembre et 3 décembre.
Pas de permanence en mai
(en raison des ponts)

Adresse
Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue St Martin – 26200 Montélimar
3e étage Nord

Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse

Contacts

Webmaster du site Internet
Sandy-Pascal ANDRIANT
webmaster@genea26provence.com

Webmaster de la page Facebook
Nadine MARCEL
facebook.com/cgdp.genealogiste

Webmaster des Forums
Sandy-Pascal ANDRIANT
CGDP
webmaster@genea26provence.com
CGMP
cgmp@genea26provence.com

Adresse électronique du CGDP
cgdp@wanadoo.fr

Contact généabank
cgdp_geneabank@orange.fr

Téléphone
Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Guy VENTURINI
Président
06 11 33 66 08

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 26 €
Dans ce montant, sont comprises
La Lettre du Cercle et les cotisations
au C.G.M.P. et à la F.F.G.

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre **G**énéalogique du **M**idi **P**rovence.
Le C.G.M.P. est membre de la **F**édération
Française de **G**énéalogie (FFG)

Conseil *d'administration*

LE BUREAU

Président
Guy VENTURINI

1er Vice-président
Yves DEBOUVERIE

2e Vice-président
Sandy-Pascal ANDRIANT

Secrétaires
Mireille BERARD-PREL
Monique REYNIER

Trésorière
Françoise VERNEDE

Trésorier adjoint
Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT
André BOUSQUET
Marie-Claire DEBOUVERIE
Pierre GOUDON
Alice LEMAIRE
Guillaume MARCEL
Marylène MARCEL-PONTHIER
Marie-Thérèse LAUZIER
Marie-Lou SIMIAND

Membre d'honneur

Odette BLANC

Rédacteurs en chef de la Lettre

Yves et Marie-Claire DEBOUVERIE

lalettreducgdp@genea26provence.com

Centre Généalogique du Midi Provence

Un Forum pour les adhérents du CGMP :
c-g-m-p@yahoogroupes.fr

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations
209, boulevard du Temps-Perdu
04100 MANOSQUE
Tous les samedis du mois de 14h à 18h
jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr
Site : www.genea04.fr

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

19, rue de France
05000 GAP
Vendredi de 14h30 à 18h30
postmaster@agha.fr site : www.agha.fr

06

CEGAMA

Maison des Associations
06330 ROQUEFORT-LES-PINS
contact@cegama.org site : www.cegama.org

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Siège administratif :
194, rue Abbé de l'Epée
13005 MARSEILLE
Permanence : lundi de 14h à 19h
agbdr@wanadoo.fr site : www.ag13.org

Aix-en-Provence

Le Ligoures
Place Romée de Villeneuve
Vendredi de 14h à 20h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens
Le Logis Neuf
2e et 4e jeudis du mois, de 14h à 17h30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon
2e et 4e vendredis du mois de 17h à 19h

Châteauneuf-les-Martigues

Place Bellot
2e et 4e mardis du mois de 18h à 19h30

Eyguières

Centre culturel
Rue Bel-Air

La Ciotat

Archives communales Mairie
1er et 2e mercredis du mois de 14h à 17h30

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet
Jeudi de 15h à 19h30 et le 1er samedi du mois de 13h30 à 18h30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative
Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)
2e jeudi du mois de 14h30 à 18h00
(avec cours de paléographie)

Venelles

Le Triboulet
Impasse La Roberte
3e samedi du mois de 14h à 19h

83

Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes
298, av. du Parc des Myrtes
83700 SAINT-RAPHAEL
2e jeudi et 4e samedi de 14h30 à 17h30
cgenea83@free.fr site : cgenea83.free.fr

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard
31 ter, avenue de la Trillade
84000 AVIGNON
Mercredi (sauf jours fériés) de 13h30 à 18h et dernier samedi du mois 14h à 18h
courriel.cgvaucluse@gmail.com
Site : www.cgvaucluse.org

Antenne de Bonnieux

1er et 3e jeudis du mois : généalogie et informatique
2e et 4e samedis du mois : généalogie
Un vendredi par mois (dates à définir)

Vie du Cercle

Attention !

En **2016**, **les permanences du samedi** se tiendront les 9 janvier, 6 février, 5 mars, 9 avril, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1er octobre, 5 novembre et 3 décembre. Pas de permanence en mai en raison des ponts !

Les Journées des adhérents auront lieu à Die le 10 avril 2016, et à Montélimar le 13 novembre 2016.

23e Congrès national de généalogie de Poitiers

Durant le week-end du 3 et 4 octobre 2015, nous étions au Palais des congrès du Futuroscope de Poitiers pour le Congrès de la Fédération française de généalogie et le Salon national ouvert au public. Ce salon, à la pointe de la technique, proposait les derniers logiciels pour une généalogie plus simple et plus rapide.

Une bonne partie de la France y était représentée. Parmi les 120 cercles exposants, associations régionales, départementales et locales, nous avons retrouvé nos amis des départements limitrophes. Ce fut pour le millier de visiteurs journaliers l'occasion de partager et compléter leurs recherches ou de nouer des contacts avec les cercles du sud-est.

Le bilan de ce déplacement est positif : nous avons apprécié les visites de la ville et de ses alentours, les conférences variées accessibles à tous et le public nombreux à ces rencontres. Prochain rendez-vous en 2017 au Havre… Préparez vos valises !

Toujours beaucoup d'intérêt pour notre stand tenu cette année par Alice, Pierre et Guy

Guy VENTURINI

Participation du CGDP aux évènements de 2016

Paris ……..les 11 et 12 mars 2016
Mauguio……..les 19 et 20 mars 2016
Montélimar...les 6 et 7 juillet 2016 pour les Barberoussades au Château des Adhémar à Montélimar
Montélimar….le 10 septembre 2016 pour le Forum des associations organisé par la ville.

Cet été, nous participerons au congrès de la SAGA et, cet automne, au forum EGDA.

Nouveau sur le site Internet du CGDP !

- Grâce au travail de dépouillement de Marie-Thérèse Lauzier, vous pouvez maintenant consulter le dépouillement des abjurations de Montélimar. Pour cela, dans l'onglet des relevés du CGDP, cliquez sur « *Montélimar* » et choisissez « *Abjurations* ».
- Une carte des cantons qui ont fait l'objet de relevés est maintenant présentée dans l'onglet « *Communes* », sur la page « *Fiche des communes* »

Assemblée générale du CGDP du 6/1/2016

Ouverture de l'assemblée générale à 15 h 30 – Le président remercie les 51 personnes présentes à cette assemblée générale du CGDP et souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2016.

63 pouvoirs ont été reçus.
Le président du CGDP remercie Mme Eliane BEGUOIN, vice-présidente honoraire de la Fédération française de généalogie, M. Jean-Marie Delli-Paoli, président du Centre de généalogie Midi Provence et les membres présents.
Le représentant de la mairie, M. André ORSET-BUISSON, adjoint au maire délégué à la culture et l'événementiel, les représentants du conseil départemental de la Drôme, Mme Marie-Pierre MOUTON et M. Fabien LIMONTA sont excusés.

Nos remerciements vont à la municipalité pour son aide précieuse, autant financière que logistique, aux médias qui passent les informations concernant nos manifestations, les cours et les événements divers, à tous les bénévoles qui viennent numériser, classer, informatiser, aider au local ou lors de nos déplacements et aussi à tous ceux qui relèvent des copies de registre chez eux, bien loin de Montélimar.

Une pensée toute particulière pour nos amis décédés en 2015 :
- Gabriel BERNARD, ancien membre du CGDP et auteur de livres d'histoire locale ;
- Albert BOISSONAT, ancien membre du conseil d'administration du CGDP ;
- Jean MATHIEU, un des premiers adhérents au CGDP et bénévole ;
- Yves BEUFFRE, mari d' Eliane BEUFFRE, ancienne vice-présidente.

COMPTE RENDU DES ACTIVITES EN 2015

LES ADHESIONS:

311 adhérents dont 37 nouveaux inscrits.

NOS TRAVAUX D'INFORMATISATION ET DE NUMERISATION EN 2015.

Raymond FESCHET nous donne le total des relevés informatisés au 31/12/2015 :
- pour les tables décennales, état civil : 207 communes terminées pour 872 839 lignes saisies ;
- pour les tables de notaire : 615 actes relevés à Sainte Cécile, 1230 actes pour Valréas et relevé complet des 1598 actes d'un notaire de Grignan-Réauville.

En 2015, les «fichiers BMS nettoyés» et réimprimés (mise en harmonie de nos fichiers avec la nouvelle base de recherche patronymique avec repérage des protestants) ont concerné 63 communes. De plus, sur certaines communes recontrôlées, des actes qui n'avaient pas été relevés ont été rajoutés.
En 2016, l'ensemble des fichiers BMS sauf protestants devrait être terminé pour en faire bon usage.

D'autre part, ont été faits 35 CD BMS et 3 CD NMD en numérisation. Pour 22 communes, l'indexation des fichiers BMS est terminée. Les relevés systématiques des registres matricules 1901, 1902, 1903, 1904 et 1910 ont été réalisés.
Seulement trois personnes saisissent les données informatiques, c'est peu. Il est possible de faire ce travail chez soi grâce à Internet et un tableur tout prêt. Nous lançons un nouvel appel aux bonnes volontés.

FORUMS

Forum du CGDP
231 membres sont inscrits sur le forum (+18 par rapport à 2014). Chaque jour, 6 à 10 questions sont posées. Afin d'éviter les questions en cascade pour une même famille, Sandy Andriant essaie de fournir en une fois toute la fratrie.
Avec la nouvelle base NIMEGUE, les recherches sont systématiquement élargies puisque Raymond Feschet fournit un fichier d'homonymes de la commune pour chaque révision de tables.

Nouveau forum du CGMP
En 2015, le nombre d'adhérents est passé de 158 à 272 avec une moyenne de 5 messages par jour. Les nouveaux membres du CGDP sont inscrits d'office aux deux forums. Les anciens qui souhaitent participer au forum de CGMP peuvent en faire la demande à tout moment.

COURS DU CGDP

Pour tous, les cours animés par Sandy Andriant fonctionnent en année scolaire. Pour les cours de généalogie pour débutants (4 à 6 personnes), la formule 2013 a été appréciée et donc reconduite (un cours théorique une fois par mois et des devoirs à présenter le mois suivant). En 2015, le contenu a été amélioré par la pratique régulière, à chaque cours, des logiciels les plus connus. Les marques offrent une réduction sur l'achat de leur logiciel.
Une dizaine de personnes suit les cours de paléographie avec deux niveaux (initiation et perfectionnement). Les cours sont complétés par des devoirs et par l'entraide sur le forum. Un texte à transcrire est corrigé le mois suivant.

LE SITE

En 2015, le site du CGDP a trouvé son équilibre. Les principales nouveautés ont été l'annonce de manifestations auxquelles le CGDP ou nos partenaires (CGMP, RGDA, SAGA) ont participé. Ont été ajoutés quelques outils :

- dictionnaires ;
- convertisseur de dates ;
- références d'anciennes mesures, vieux métiers et anciennes monnaies, cartes de Cassini, paléographie....
- pour les membres qui participent aux expositions, quelques outils de traitement de texte pour réaliser plus facilement les fascicules ;
- une page est spécialement dédiée aux mises à jour des tables modifiées dans la base de données.

Sauf oubli, 79 communes ont été révisées (soit environ 6 par mois) ou ajoutées (par exemple Sète et quelques communes à Madagascar). Chaque mise à jour est aussi signalée sur la page de la commune.
Remarque : Les visites sont sur une moyenne croissante, de 125 par jour en début d'année à 150 en fin d'année. Les pages les plus visitées sont les pages des relevés (21,5%) et les pages des communes (64%).

FACEBOOK

La fréquentation de la page Facebook a décollé après une première année laborieuse. Le but de cette page est de partager toute sorte d'informations, idées de sortie, programmes de conférence, articles sur la vie de nos ancêtres, photos de villages de la Drôme Provençale, cartes postales, etc. N'hésitez pas à venir visiter cette page, commenter les articles et à nous transmettre vos infos, photos ou idées que nous partagerons pour le profit de tous.

LA REVUE DE PRESSE

Celle-ci est assemblée par Mauricette PEYRARD ; elle est consultable dans la salle de permanence. On y retrouve tous les articles parus dans la presse locale concernant les activités et informations du CGDP sur la Drôme Provençale ou les comptes rendus et articles des adhérents sur les rencontres hors de notre région.

LES PERMANENCES

Les permanences du mardi ont changé d'horaire : elles ont lieu désormais de 10h à 17h. Un sondage a été effectué : 24 personnes ont pris le temps de répondre et ont dit préférer ne rien changer ; ces horaires conviennent donc.

JOURNEES DES ADHERENTS

Première journée à Mollans-sur-Ouvèze, le 12 Avril. L'accueil s'est fait autour d'un café et, dès 9h, chacun a pu consulter tous nos relevés informatisés et faire des recherches de patronyme sur nos ordinateurs.
Après l'accueil du maire, suivi du premier discours du président Guy Venturini, ont été remis les CD-ROM et le relevé alphabétique des BMS et des NMD de la commune. Vin d'honneur et repas ont précédé la visite du village. Les habitants sont venus en nombre pour regarder notre exposition «La Drôme dans la guerre» en entrée libre.

Deuxième journée le 8 novembre à l'Espace Saint Martin de Montélimar.
Dès le matin nos adhérents «venus d'ailleurs» ont pu trouver de nouveaux sosas dans nos registres filiatifs.
Après le repas, à 14h30 au salon d'honneur de la mairie, une cinquantaine de personnes a assisté à la conférence «Histoire des cimetières familiaux de le Drôme et leurs relations avec l'histoire du protestantisme en France» par Jean-claude Rouchouse, président de l'association de sauvegarde des cimetières familiaux de la Drôme.

Parallèlement se déroulait dans notre local le conseil consultatif régional du CGMP qui s'est clôturé par un discours du président du CGMP, Jean-Marie Delli-Paoli, offrant le pot de l'amitié pour fêter les 45 ans de cette union généalogique.

L'EXPOSITION

L'exposition «Les protestants au désert» dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville de Montélimar a eu lieu du 7 au 12 novembre 2015. Marie-Thérèse LAUZIER, coordinatrice, et les 13 volontaires de l'équipe expo ont réalisé les panneaux et un fascicule de 120 pages a été édité. 57 exemplaires ont déjà été vendus ; un bulletin de commande se trouve sur le site, la vente continue.

LE PIQUE NIQUE des bénévoles devait avoir lieu à Poët-Laval le 14 juin 2015, mais il fut annulé à cause des fortes pluies.

DIVERS CONGRES OU RENCONTRES GENEALOGIQUES

Nous avons participé aux congrès suivants :
28 février et 1er mars : XIVe Rencontres généalogiques et historiques de Mauguio, rendez-vous incontournable où nous répondons présents avec une quarantaine d'autres associations et exposants. Nombreux visiteurs le samedi.
7 juin à La Bégude-de-Mazenc : participation sur le thème de la grande guerre avec des panneaux d'exposition. Ce fut l'occasion de faire connaître notre cercle. Nombreux visiteurs, dont 3 classes d'école primaire.
6 août à Chanéac : congrès annuel de la société des amateurs de généalogie de l'Ardèche.
27 septembre à Beaumont-lés-Valence : forum annuel d'EGDA où les associations de la Drôme et des départements limitrophes sont représentées.
3 et 4 octobre à Poitiers (Vienne) : Congrès national de généalogie qui a lieu tous les deux ans. 120 cercles exposants, conférences et rencontres avec le public. Prochain rendez-vous en 2017 au Havre !

CONFERENCES

28 février à Mauguio, présence de trois adhérents à une conférence sur la recherche des ancêtres italiens.
24 mars à Châteauneuf du Rhône, quelques adhérents ont suivi une conférence sur les blasons et l'histoire locale.

DIVERS

28 mars à Ponet-Saint-Auban, trois adhérents ont participé à une visite de plusieurs cimetières protestants de cette commune.

PROVENCE GENEALOGIE est la publication trimestrielle qui informe des activités et fait le lien entre toutes les associations adhérentes au CGMP. Actuellement le nombre d'abonnés n'est pas suffisant pour son maintien à long terme. C'est pour cette raison que nous vous invitons à vous y abonner (tarif en métropole 23 euros par an, autres pays 37 euros).

LA LETTRE TRIMESTRIELLE DU CGDP est imprimée par la mairie à 400 exemplaires. Elle est adressée à chaque adhérent, associations et cercles généalogiques correspondants, aux personnalités et institutions locales. A chacun d'entre nous d'apporter des informations pour l'étoffer et faire profiter les autres adhérents de nos découvertes. Vos articles sont à faire parvenir à Marie-Claire Debouverie.

Vote du rapport moral

Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : unanimité

ELECTION AU CONSEIL D' ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration sont renouvelés par tiers chaque année. Les sortants de cette année sont : Sandy ANDRIANT, Marie-Thérèse LAUZIER, Mauricette PEYRARD, Monique REYNIER, Françoise VERNEDE. Tous se représentent sauf Mauricette PEYRARD. Odile MOUSSET présente sa démission, nous la remercions de son aide. Alain AUBERT demande à entrer au conseil d'administration.

Election des candidats au conseil d'administration :

Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 114

RAPPORT FINANCIER

Les comptes 2015 sont présentés par Françoise Vernède après vérification par Geneviève Bigot

RESULTAT 2015

COMPTE COURANT, COMPTE LIVRET BLEU, CAISSE

n°	Intitulé	Charges	Recettes
606	Achat fourniture	3 567,75	
6132	Location	47,40	
6161	Assurance	724,33	
6181	Achat bibliothèque	540,76	
6230	Abonnement revue	187,50	
6256	Déplacement	2 295,57	
6257	Réception	4 028,74	
626	Affranchissement Internet Téléphone Timbres	2 545,40	
6270	Frais service bancaire	97,80	
6281	Cotisation et Provence Généalogie	1 802,90	
708	Production totale		1 410,50
7540	Participation des adhérents		3 221,50
7560	Cotisation des adhérents		7 658,70
7560	Provence Généalogie abonnement des adhérents		820,00
7582	Don		150,00
7680	Produits financiers (intérêt livret A)		64,05
7780	Subvention ville Montélimar		3 300,00
		15 838,15 Dépenses	**16 624,75 Recettes**
	RÉSULTAT		**786,60**

Le 12 janvier 2016, au cours du dernier conseil d'administration, il a été voté l'augmentation du montant des cotisations pour l'année 2017.

Adhésion simple :	28,00 €
pour les couples, le conjoint :	4,50 €
les cotisants d'une autre association de CGMP :	24,00 €

Vote du rapport financier

Contre : 0
Abstentions : 2
Pour : 112

PROJETS 2016

ADHERENTS VOLONTAIRES

A ce jour, pour l'année 2016, une vingtaine d'adhérents se sont portés volontaires pour participer aux différentes activités du CGDP. Selon les préférences exprimées, un courrier de contact sera adressé à chacun.
Le cercle a toujours besoin de nouveaux bénévoles afin de compléter les équipes existantes. Nous renouvelons nos appels pour que des personnes de bonne volonté viennent nous rejoindre.

EXPOSITION ANNUELLE

Le thème sera : « La médecine au XIX^{e} : de la médecine traditionnelle à la médecine moderne ». La date de l'exposition est fixée du vendredi 11 novembre au mercredi 16 novembre 2016 avec une inauguration le jeudi 10 novembre 2016.

PERMANENCES

Il n'y a pas de changement pour les permanences mensuelles des samedis, sauf que nous assurerons les samedis de juillet et d'août pour accueillir les vacanciers. **Pas de permanence en mai** : les samedis 7 et 14 sont des veilles de jours fériés.

JOURNEES DES ADHERENTS

Il y aura deux journées des adhérents : le dimanche 10 avril 2016 à Die et le dimanche 13 novembre à Montélimar.

PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS

Le CGDP participera à divers congrès ou forum de généalogie :
Paris les 11 et 12 mars 2016 ;
Mauguio les 19 et 20 mars 2016 ;
Montélimar les 6 et 7 juillet 2016 pour les Barberoussades au Château des Adhémar à Montélimar ;
Montélimar le 10 septembre 2016 pour le Forum des Associations organisé par la ville.
Cet été, nous participerons au congrès de la SAGA et, cet automne, au forum EGDA.

Mauricette Peyrard et Odile Mousset sont remerciées pour leur dévouement, le président remet à chacune un livre.
La réunion se termine autour de la galette et du verre de l'amitié.
Fin de l'assemblée à 16 h 30.

Les mots croisés de Nadine

Créés par **Nadine MARCEL**

HORIZONTAL

1) – Avant 1890 cette commune s'appelait Lavache !
2) – Il peut être civil – Appelé autrefois Saint Mary.
3) – Article – 1re note – Sud Ouest.
4) – Vêtement traditionnel – Contient du genièvre.
5) – Talon usé – Fleuve d'Ecosse.
6) – Réputé pour sa caillette.
7) – Sous genre musical du punk rock – Note.
8) – Village dominé par la Lance.
9) – Nom d'une noix ou de la mascotte du CGDP – Anagramme de bus.
10) – Règle – Cours moyen.
11) – Adjectif possessif – Satan.
12) – Proche de Brantes.

VERTICAL

I) – Les Bellecomboises y habitent.
II) – Saison chaude – Ile Grecque – Travaux pratiques.
III) – Petit fleuve – Transpira – Où l'on est né.
IV) – Note – Variété de calcine ou de gypse.
V) – Substance azotée – Pronom personnel – Préfixe.
VI) – Ville du Piémont – Mal en point…
VII) – Lituanie – Exprime la négation – Joli mois.
VIII) – Lumen – Cosmétique Capillaire – Taille ou parfum.
IX) – Zone fertile – Voiture Citroën.
X) – Le petit Nice – Arrosé par l'Eygues.

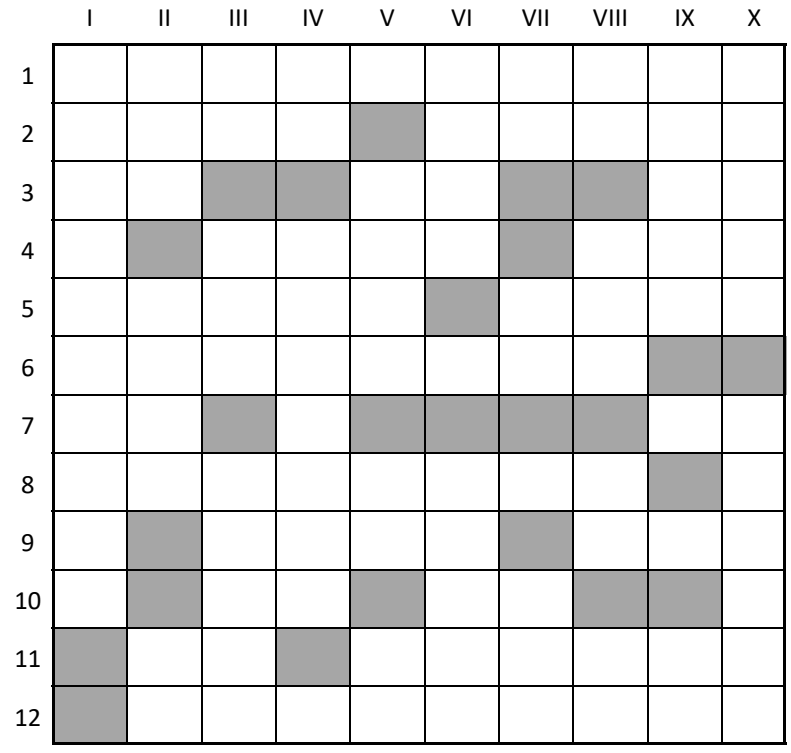

Nouveautés de la bibliothèque

La langue occitane, Pierre Bec, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France

« *La langue occitane qui fait l'objet de cet ouvrage représente incontestablement, depuis le moyen âge, le second versant de la culture romane en France. Néanmoins, une mention à part doit être faite pour la Cerdagne et le Roussillon, proches parents de l'Occitanie, mais qui se rattachent à l'ethnie catalane d'outre-Pyrénées… Quel pays au monde peut se vanter d'abriter en son sein à la fois deux cultures romanes originales, une culture celtique et une culture non indo-européenne ? La langue d'oc ou occitan est donc une des langues ethniques de France. C'est la plus importante et la plus proche du français, puisque de même origine…* ». Cet ouvrage l'examine sous deux de ses aspects : comme objet de science et comme objet de culture.

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP.

Un seigneur en otage, Laetitia Bourgeois, Ed Privat, Roman

« *Vingt-septième été de la guerre de Cent Ans. Une assemblée de nobles de France s'apprête à rejoindre l'Angleterre comme otage, en remplacement du roi. Parmi eux, à contrecœur, le sire de Randon. En plaçant son sergent Barthélémy au cœur de ses domaines du Velay, avec charge de bayle, et la guérisseuse Ysabellis dans son château de Polignac, il espère endiguer le vent de la révolte et les complots qui se trament. Mais l'assassinat d'un officier menace de faire basculer la seigneurie dans le chaos… Alors que s'accumulent les tensions, l'enquête pour meurtre se double d'une course haletante contre le déferlement de fureur annoncé.* »

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP et peut être acheté en librairie pour la somme de 18€.

Avignon au temps des papes, Hervé Aliquot, Ed Le Dauphiné

« *Rien ne semble avoir prédestiné cette cité en rive du Rhône à devenir un jour capitale de la Chrétienté. Ni à concurrencer Rome ou Paris. De ce hasard d'un pape errant, Avignon a construit une richesse exceptionnelle et a su mettre à profit la présence des prélats et de leur cour. Ce sont aujourd'hui ces traces, bien plus que des vestiges, qui fondent, en grande partie, le caractère de la ville.* »

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP et peut être acheté en librairie pour la somme de 7€.

Comportements, croyances et mémoires, Europe méridionale XV^{e}-XX^{e} siècle, Régis Bertrand, Gilbert Buti et Anne Carol, Ed Université de Provence

« *L'histoire des comportements s'écrit au croisement de l'histoire des cultures et de l'histoire de la construction de l'individu. Expérimenté avec bonheur par Régis Bertrand, professeur émérite d'histoire moderne à l'Université de Provence, à propos des comportements religieux, funéraires ou mémoriels, ce croisement est ici tenté en hommage amical par vingt-trois auteurs travaillant sur l'Europe méridionale du Moyen Age à l'époque contemporaine. Ces études sont consacrées à des champs de recherche comme le traitement et le statut du corps, les croyances, les pratiques rituelles et les gestes symboliques dans le religieux, le politique ou le social, les manifestations individuelles ou collectives du souci de mémoire.* »

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP et peut être acheté en librairie pour la somme de 28€.

Utiliser les recensements en généalogie, Marie-Odile Mergnac, Ed Archives & Culture

« *Pas à pas, en fonction du lieu, de l'époque mais aussi de ce que vous cherchez, ce guide vous accompagne dans votre rechercher pour étoffer votre arbre généalogique. On dit souvent que les recensements nominatifs ne commencent qu'en 1926 à Paris et en 1836 dans le reste de la France. C'est faux, il en existe bien plus tôt, y compris sous l'Ancien Régime, mais il n'y en a pas deux semblables.* »

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP et peut être acheté en librairie pour la somme de 10€.

Utiliser le cadastre en généalogie, la transmission familiale d'un bien et ses évolutions, Marie-Odile Mergnac, Ed Archives & culture

« *En généalogie, le cadastre vous apporte des indications sur la fortune foncière de votre ancêtre. Il apporte aussi des informations sur les maisons. C'est par lui que vous commencerez si vous souhaitez connaître l'histoire de telle ferme, telle demeure, parce que vous y vivez ou qu'elle a appartenu à un aïeul.* »

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP et peut être acheté en librairie pour la somme de 10€.

Retracer l'histoire d'une maison, Myriam Provence, Ed Autrement

« *Cet ouvrage vous livre toutes les pistes, toutes les archives à explorer pour retracer cette histoire, liée aujourd'hui, et peut-être dans le passé, à celle de votre famille. A vous de donner la parole aux pierres.* »

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP et peut être acheté en librairie pour la somme de 10€.

Les registres paroissiaux racontent la vie de nos ancêtres, Thierry Sabot, Ed Thisa

Cet ouvrage traite de l'évolution de la forme et du contenu des actes, mais aussi des textes législatifs fondateurs de l'état-civil, des empêchements et des dispenses, des naissances légitimes et illégitimes, des causes de décès des adultes, des lieux de sépulture, etc.

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP et peut être acheté en librairie pour la somme de 10€.

Généalogie, Pratique et Méthode, Léo Jouniaux, Ed du Seuil

« *C 'est un guide précieux pour cadrer des recherches, une méthode simple et complète : démographie, aspects juridiques, lecture des textes anciens, archives nationales, culturelles ou notariales, état-civil de 1792 à nos jours, recensements nationaux et locaux, signes et abréviations. Un outil indispensable pour dresser l'arbre généalogique de nos ancêtres.* »

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP et peut être acheté en librairie pour la somme de 25€.

Le parchemin disparu de Maître Richard, Laetitia Bourgeois, Ed Privat, Roman

« *Au cœur du carême, le notaire de Saint-Clément est découvert chez lui, baignant dans son sang, son coffre à parchemins pillé. Barthélémy, chargé d'élucider le meurtre, se trouve singulièrement démuni devant ce crime commis pour du papier, tandis que les villageois lui opposent une hostilité sourde et un silence opaque. Sans savoir lire, il doit faire parler les écrits du notaire assassiné, afin d'exhumer dans les anciennes chartes les causes de la mort de celui qui tenait la plume. Restée à Marcouls, son épouse, la guérisseuse Ysabellis, affronte seule une situation périlleuse, où toute sa science de la médecine et des poisons sera mise à l'épreuve. Ambiance lourde de mensonges, flambées de colère, disparitions inexpliquées entachent le carême de cette année 1363 teintée d'une violence diffuse dont nul ne sort indemne.* »

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP et peut être acheté en librairie pour la somme de 19€.

Marie Ollier, une femme de l'Ardèche, Marie-Nicole Cappeau, Ed La Mirandole, Roman

« *De son mariage à sa mort, nous suivons Marie Ollier dans sa vie de paysanne, d'épouse et de mère, traversant les tourmentes de deux guerres, subissant chagrins et déceptions, mais luttant avec une foi et une volonté sans cesse renaissante. A la fois forte mais sensible, révoltée mais tolérante, cette femme au caractère passionné fait face aux évènements, confiante en son "don d'amour ". Cette histoire est véridique*».

Il est consultable à la bibliothèque du CGDP.

Coin des trouvailles

Anne-Marie Giraud-de Souza nous transmet :

+ à Percy (38) le 03/05/1867 de BERTRAND Étienne (M), originaire de Mornans (26) né le 13/04/1822, fs de BERTRAND Louis et de ROCHE Victoire

+ à Percy (38) le 27/02/1868 de ACHARD Rosalie (Rose Adèle) (F), originaire de Bourdeaux (26) née le 12/02/1836

Conjoint : BERTRAND Étienne †

+ à Mens (38) le 15/06/1912 de GUITTON Jacques (M), originaire de Mornans (26)

Conjoint : GUILLOMIER Emilie Sophie x 17-11-1876 à Saint-Jean-d'Hérans (38)

Fiche Migranet n° 36922

Denis Breysse nous communique :

X 7/9/1790 à Mauriac (Cantal) :

- de Jean Joseph RIPPERT, originaire de la Drôme (°26/6/1761 à Buis les Baronnies)
- et de Marie Antoinette SOUSTRE, fille de Pierre Mary SOUSTRE et Jeanne BOUIGUES (°Mauriac 5/3/1766)

Elle le suivra dans son travail à Digne (04) où elle décèdera le 27 février 1829 (NMD vue 326/447). Jean Joseph RIPPERT recevra la Légion d'honneur (il était contrôleur des domaines), adoptera le nom de RIPPERT-VILLECROZE et décédera à Digne le 30 septembre 1844. Son neveu par alliance, Charles Benoit SOUSTRE, fils de Nicolas SOUSTRE et Rose Anne BONNEFON (°21/2/1800 à Aurillac) viendra travailler à Digne, où il épousera le 26 avril 1826 Marie Anne Lazarine AILLAUD (NMD vue 575/643). Leur fils Lazare Marius SOUSTRE s'illustrera pour les valeurs républicaines et sera maire de Digne, député et sénateur. Un boulevard de la ville de Digne porte le nom de "Boulevard SOUSTRE".

Réhabilitation des mariages de Drômois en Hautes-Alpes

Transmis par **Sandy-Pascal ANDRIANT**

DATE	NOM NOM_MARIEE	LIEU1 LIEU2	PÈRE PÈRE_MARIEE	MERE MERE_MARIEE	OBS1 OBS2
30/09/1788	ITTIER André ODOU Marie	Serres (05) Valdrôme (26)	André † Antoine †	ROMAN Marie ROUX Elisabeth	x 25/01/1762 Réhab. à Serres (05)
13/11/1788	RUELLE Antoine ARMAND Louise Cl.	Serres (05) Nyons (26)	Antoine	GRANGIER Jeanne † N N	x 15/01/1777 Réhab. à Serres (05)
05/02/1789	BRUN Claude BRUNET Virginie	Serres (05) Prés (Les) (26)	Jacques † Claude †	TAXIL Claudine † GUILLAUME Marguerite	x ??/??/1762 Réhab. à Serres (05)
13/12/1788	POUCHAUD Jacques GROS Suzanne	Serres (05) Valdrôme (26)	N † Jean	BERNARD Magdeleine NAL Magdeleine	x 03/11/1779 Réhab. à Serres (05)
12/12/1788	GIRARD Jean Louis BRACHET Claire	Serres (05) Saint-Auban-sur-l'Ouvèze (26)	Claude Joseph †	BARRILLON Marianne † CHAGNARD Claire	x 05/06/1774 Réhab. à Serres (05)
30/08/1788	BARRILLON Paul ARCHINARD Elisabeth	Serres (05) Saillans (26)	Jean † Pierre †	JACQUES Anne † NICOLAS Suzanne M.	x 05/09/1771 Réhab. à Serres (05)
29/12/1788	CHAGNIARD Pierre CHEVANDIER Marguerite	Serres (05) Valdrôme (26)	N Pierre †	N N DUCHEMIN Marguerite †	x ??/??/1763 Réhab. à Serres (05)
21/01/1789	BRUNEL Claude PONTE Françoise	Rosans (05) Charce (La) (26)	Pierre Pierre	GUILLAUME Françoise GIELI Ab...	x 17/05/1758 Réhab. à Rosans (05)
07/02/1780	MEFFRE François BRACHET Jeanne	Rosans (05) Motte-Chalancon (La) (26)	François † Jean †	HUGUES Anne BARRILLON Magdelene	x 16/07/1769 Réhab. à Rosans (05)
07/02/1789	SOULIER François FAURE Magdelene	Rosans (05) Valdrôme (26)	Jean Jacques †	GUILLAUME Marie FOURNIER Elisabeth †	x 15/01/1768 Réhab. à Rosans (05)
21/01/1789	JAN Jacques PEZ Catherine	Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze Rosans (05)	Ozée Jacques	ALIER Anne BARRE Anne	x 07/12/1758 Réhab. à Rosans (05)
21/01/1780	FAURE Jean COURT Catherine	Rosans (05) Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	François Claude	DUPON Claire CUARD Catherine	x 24/08/1761 Réhab. à Rosans (05)
13/02/1789	ALMERAS Jean Louis LAGIER Magdelene	Rosans (05) Valdrôme (26)	Antoine Etienne	NICOLAS Marguerite MARIN Louise	x 07/05/1784 Réhab. à Rosans (05)
21/01/1789	GELOUIN Joseph DUCHEMIN Marie	Rosans (05) Valdrôme (26)	Etienne Jacques	DUPRÉ Antoinette LIVACHE Marie	x 20/01/1774 Réhab. à Rosans (05)
21/01/1789	PEZ Pierre J. GRESSE Elisabeth	Lemps (26) Tonils (Les) (26)	Pierre Daniel	PEZ Françoise COURT Marguerite	x 06/06/1783 Réhab. à Rosans (05)

Nouvelle Commune de la Drôme provençale

Par arrêté préfectoral 2015352-0020 du 18 décembre 2015 (paru au Journal officiel), **Aix-en-Diois** et **Molières-Glandaz** fusionnent dès le 1er janvier 2016 dans la commune nouvelle de **Solaure-en-Diois.**

Aix-en-Diois

Molières-Glandaz

Solaure-en-Diois

L'arrêté est lisible sur cette page :
http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/RAA_No_79_-_DECEMBRE_2015.pdf

Sandy-Pascal ANDRIANT

Ci-dessous sa reproduction :

A R R E T É n° 2015352-0020
portant création de la commune nouvelle de Solaure en Diois

Le Préfet de la Drôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2113-1 à L 2113-22 ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales créant la commune nouvelle ;

Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle ;

Vu la délibération de la commune de Aix en Diois du 8 décembre 2015 décidant la création d'une commune nouvelle, à compter du 31 décembre 2015, par regroupement des communes de Aix en Diois et de Molières-Glandaz ;

Vu la délibération de la commune de Molières-Glandaz du 8 décembre 2015 décidant la création d'une commune nouvelle, à compter du 1er janvier 2016, par regroupement des communes de Aix en Diois et de Molières-Glandaz ;

Considérant que les communes de Aix en Diois et de Molières-Glandaz sont contiguës ;

Considérant que les deux conseils municipaux se sont prononcés favorablement par délibérations du 8 décembre 2015, pour la création d'une commune nouvelle en lieuet place des communes de Aix en Diois et de Molières-Glandaz ;

Considérant que ces deux communes sont membres de la Communauté de communes du Diois ;

Considérant que les conditions fixées par le CGCT sont réunies ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Création
Est créée à compter du 1er janvier 2016 une commune nouvelle constituée par fusion des communes de Aix en Diois et de Molières-Glandaz, dénommée « Solaure en Diois ».

ARTICLE 2 : Chef-lieu
Son chef-lieu est fixé place de la Gare à Aix en Diois.

ARTICLE 3 : Population
La population totale de la commune nouvelle est composée de 479 habitants (population INSEE en vigueur au 1er janvier 2015).

ARTICLE 4 : Composition du conseil municipal
A compter de sa création et jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal, la commune nouvelle est administrée par un conseil municipal composé de l'ensemble des conseillers municipaux actuels des communes de Aix en Diois et de Molières-Glandaz.

ARTICLE 5 : Communes déléguées
Conformément à la volonté des conseils municipaux, la commune de Aix en Diois, dont le siège est situé Place de la Gare 26150 Aix en Diois et la commune de Molières-Glandaz, dont le siège est situé Bas du village 26150 Molières-Glandaz, ont vocation à devenir communes déléguées au 1er janvier 2016.
La création au sein d'une commune nouvelle de commune déléguée entraîne de plein droit :
1°) l'institution d'un maire délégué ;
2°) la création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune déléguée.

Chaque commune "historique" conservera sa mairie annexe.

ARTICLE 6 : Conséquences pour les établissements publics de coopération intercommunale et syndicats dont les anciennes communes étaient membres -

Conséquences pour les biens, avoirs et obligations
La commune nouvelle se substitue aux deux communes pour toutes les délibérations et les actes, pour l'ensemble des biens, droits et obligations, dans les établissements publics de coopération intercommunale dont les communes étaient membres, à savoir :
— la Communauté de communes du Diois,
— le syndicat intercommunal secrétariat de mairie d'Aix en Diois,
— le SIVOS Aix en Diois, Laval d'Aix, Molières Glandaz, Montmaur en Diois,
— le syndicat Départemental d'Energie de la Drôme – Energie SDED,
— le Syndicat Départemental de télévision de la Drôme.

ARTICLE 6 : Conséquences pour les établissements publics de coopération intercommunale et syndicats dont les anciennes communes étaient membres -
Conséquences pour les biens, avoirs et obligations
La commune nouvelle se substitue aux deux communes pour toutes les délibérations et les actes, pour l'ensemble des biens, droits et obligations, dans les établissements publics de coopération intercommunale dont les communes étaient membres, à savoir :
— la Communauté de communes du Diois,
— le syndicat intercommunal secrétariat de mairie d'Aix en Diois,
— le SIVOS Aix en Diois, Laval d'Aix, Molières Glandaz, Montmaur en Diois,
— le syndicat Départemental d'Energie de la Drôme – Energie SDED,
— le Syndicat Départemental de télévision de la Drôme.
Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord des parties.

ARTICLE 7 : Devenir des agents
L'ensemble des personnels communaux relèvent des attributions de la commune nouvelle dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes. Le personnel est géré sous l'autorité du maire de la commune nouvelle.

ARTICLE 8 : comptable
Les fonctions de comptable public assignataire sont exercées par la trésorerie de Chatillon en Diois.

ARTICLE 9 : voies et délais de recours
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun – BP 1135 – 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux maires de Aix en Diois et de Molières-Glandaz, ou, de son affichage en préfecture, au siège des mairies concernées.

ARTICLE 10 : exécution
Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme par intérim, le Directeur départemental des Finances Publiques, les maires des communes de Aix en Diois et de Molières-Glandaz, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise :
— au Président de la Communauté de communes du Diois,
— au Président du syndicat intercommunal secrétariat de mairie d'Aix en Diois,
— au Président du SIVOS Aix en Diois, Laval d'Aix, Molières Glandaz, Montmaur en Diois,
— au Président du syndicat Départemental d'Energie de la Drôme – Energie SDED,
— au Président du Syndicat Départemental de télévision de la Drôme.
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et fera l'objet d'une mention au Journal Officiel de la République.

Fait à Valence, le 18 décembre 2015
Le Préfet,
Didier LAUGA

Un acte d'inhumation et d'autopsie

Quand on a vu le film "L'homme au crâne rasé" d'André Delvaux[1], on sait comment se passe une exhumation et l'autopsie qui suit. Un estomac solide est indispensable ! Qu'est-ce que cela a à faire avec la généalogie, vous demanderez-vous. Une bonne question mais, dans l'état-civil, on trouve parfois des actes curieux.

Les actes ci-dessous se trouvent parmi ceux de Vesc.

Etat-civil de Vesc, décès (1839-1889) page 82
N° 3 - Acte de décès d'un inconnu

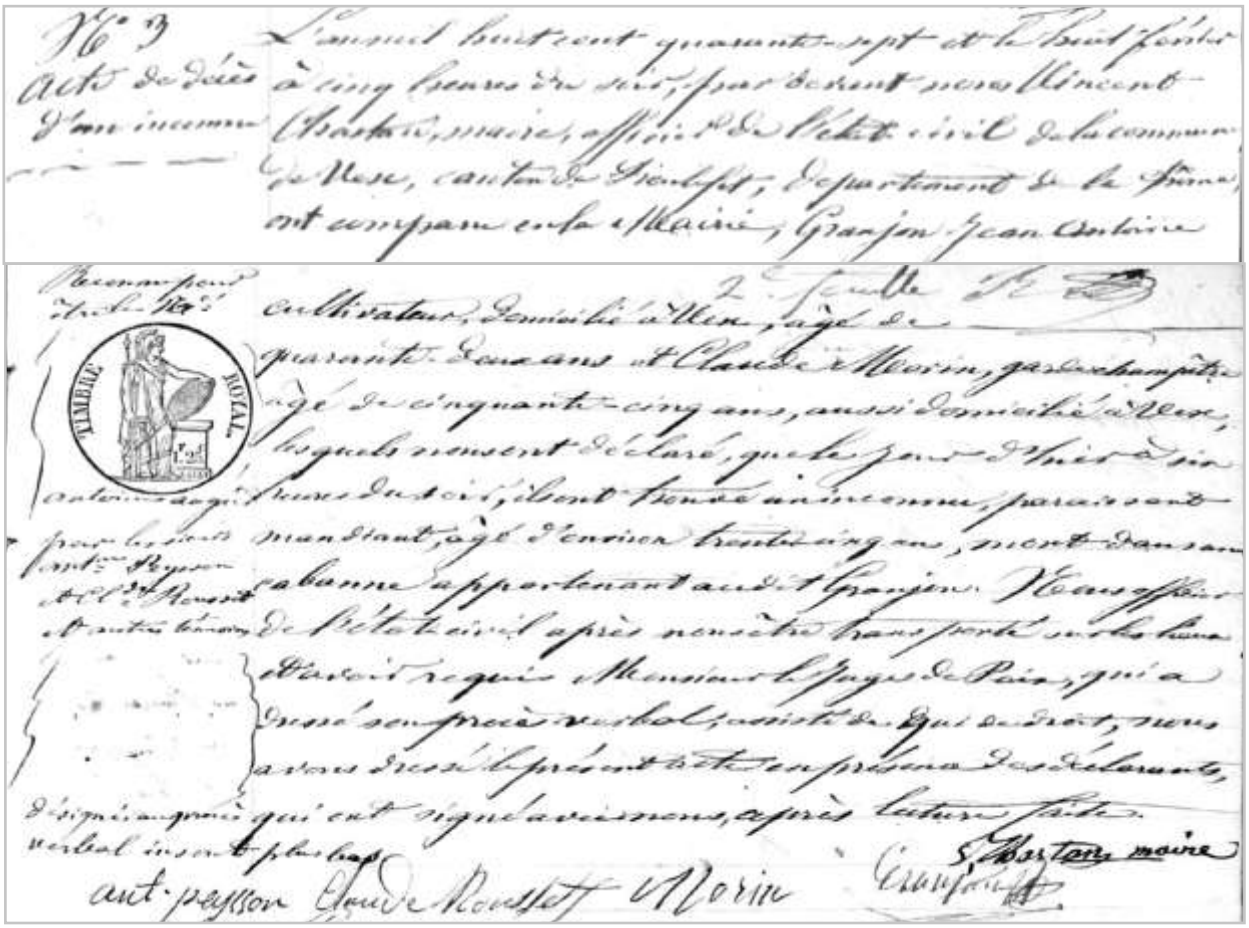

L'an mil huit cent quarante sept et le huit février a cinq heures du soir, par devant nous Vincent Chastan maire, officier de l'état civil de la commune de Vesc, canton de Dieulefit, departement de la Drôme, ont comparu en la Mairie, Granjon Jean Antoine cultivateur, domicilié à Vesc, âgé de quarante- deux ans et Claude Morin, garde champêtre âgé de cinquante-cinq ans, aussi domicilié à Vesc, lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à six heures du soir, ils ont trouvé un inconnu, paraissant mandiant, âgé d'environ trente cinq ans, mort dans une cabanne appartenant audit Granjon. Nous officier de l'état civil après nous être transporté sur les lieux et avoir requis Monsieur le Juge de Paix, qui a dressé son procès verbal, assisté de qui de droit, nous avons dressé le présent acte en présence des déclarants, qui ont signé avec nous, après lecture faite.
Signatures de Ant. Peysson, Claude Rousset, Morin, Granjon, Chastan (maire)

Dans la marge :
Reconnu pour être Mr Antoine Augier par les sieurs Antoine Peysson et Cl^de^ Rousset et autres témoins désignés au procès verbal inscrit plus bas.

[1] https://fr.wikipedia.org/wiki/L%27Homme_au_crâne_rasé_(film)

Etat-civil de Vesc, décès (1839-1889) page 82
N° 5 - Procès verbal d'exhumation d'Antoine Augier

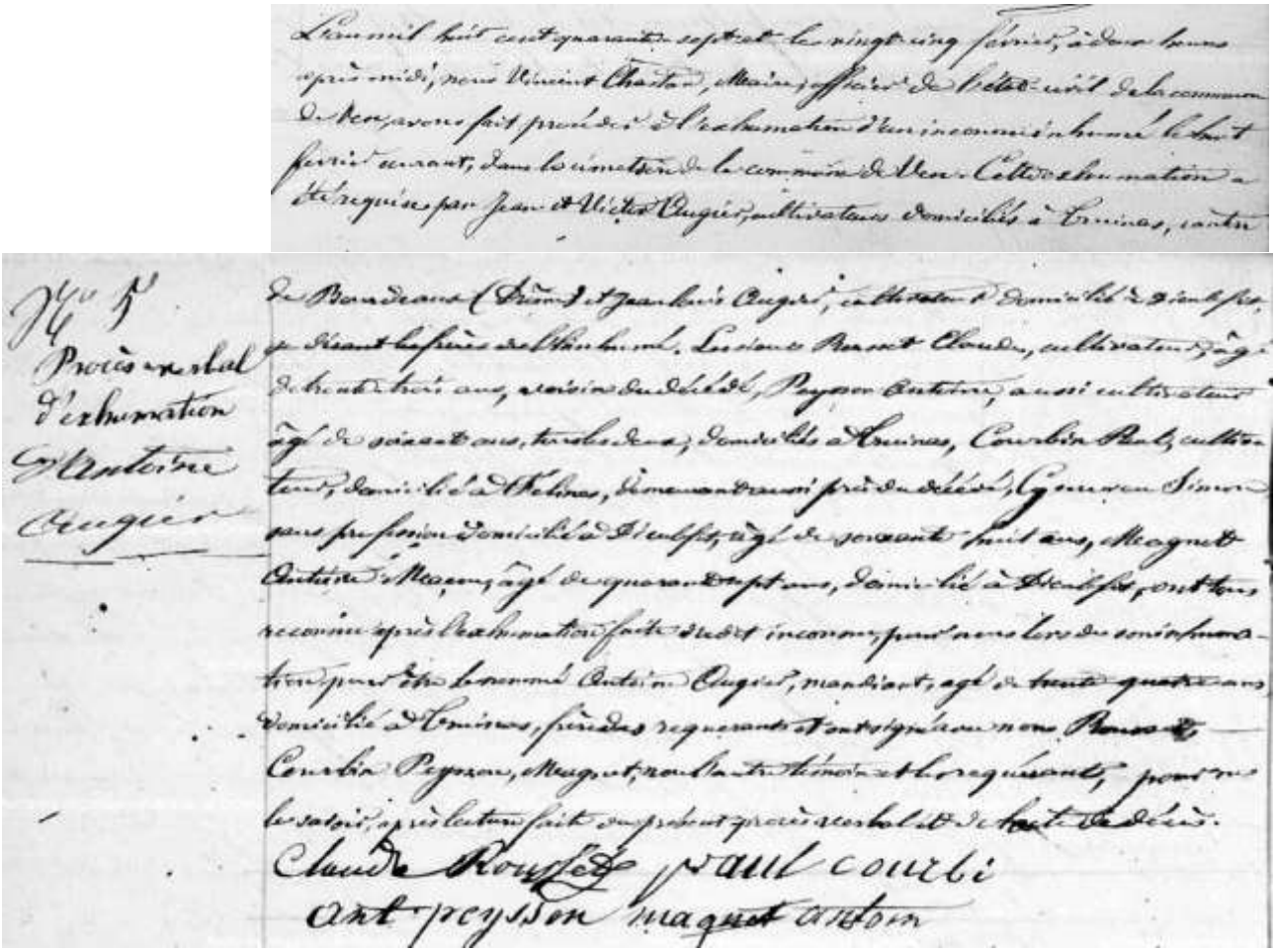

L'an mil huit cent quarante sept le vingt-cinq février, à deux heures après midi, nous Vincent Chastan, Maire, officier de l'état-civil de la commune de Vesc, avons fait procéder à l'exhumation d'un inconnu inhumé le huit fevrier courant, dans le cimetière de la commune de Vesc. Cette exhumation a été requise par Jean et Victor Augier, cultivateurs domiciliés à Truinas, canton de Bourdeaux (Drôme) et Jean Louis Augier, cultivateur et domicilié à Dieulefit se disant les frères de l'inhumé. Les sieurs Rousset Claude, cultivateur, âgé de trente trois ans. voisin du décédé, Peysson Antoine aussi cultivateur, âgé de soixante ans tous les deux domiciliés à Truinas, Courbin Paul, cultivateur, domicilié à Félines, demeurant aussi près du décédé, Geneves(?) Simon, sans profession, domicilié à Dieulefit âgé de soixante huit ans, Magnet Antoine, maçon âgé de quarante sept ans, domicilié à Dieulefit, ont tous reconnu après l'exhumation faite dudit inconnu, pour nous lors de son inhumation pour être le nommé Antoine Augier, mandiant âgé de trente quatre ans, domicilié à Truinas, frère des requérants et ont signé avec nous Rousset, Courbin, Peysson, Magnet, non l'autre témoin et le requérant, pour ne le savoir, après lecture faite du présent procès verbal et de l'acte de décès.
Signatures de Claude Rousset, Paul Courbi, Ant. Peysson, Magnet Antoin et Chastan (Maire)

Quelques remarques

1. Le 7 février 1847 à 18 heures, Jean Antoine Granjon trouve un corps dans sa cabane. Nous ignorons où se situe exactement cette cabane, mais nous savons de manière presque sûre qui était ce Jean Antoine Granjon. Il s'agit de l'époux de Rosalie Gras. Le couple a été marié en 1839. En 1847, ils ont 3 enfants et habitent à Vesc dans le quartier de Chambonnet (aujourd'hui Champbonnet).

2. Le 8 février 1847 à 17 heures, Jean Antoine Granjon, accompagné du garde-champêtre Claude Morin, déclarent la découverte d'un corps au maire. Presqu'un jour s'est écoulé entre le moment où Granjon a trouvé le corps et sa déclaration à la mairie. Nous ne connaissons pas la raison de ce délai.
Tout de suite après cette déclaration, le maire "se transporte" à la cabane. On peut se demander si le maire a vraiment pu voir la situation car le soleil, ce jour-là, s'est couché à 17 heures 53 !

[2] http://www.alertes-meteo.com/vague_de_froid/hiver1800-1900.htm

3. Pourquoi Jean Antoine Granjon attend-il jusqu'au lendemain soir pour aller faire sa déclaration devant le maire ? Cela ne me semble pas très logique. Il trouve le corps à 18 heures ; à ce moment-là, il fait presque nuit. Je peux comprendre qu'il hésite à aller voir le maire alors qu'il fait nuit, mais il serait logique qu'il aille à la mairie le lendemain matin. Cependant, ce n'est pas ce que fait Granjon...

4. Nous croyons que peu de temps après, le corps sans nom a été enseveli. L'exhumation a lieu deux semaines et demie plus tard, elle est *requise par Jean et Victor Augier* de Truinas.
Leur frère a tout-à-coup disparu. Ils ont appris qu'à Vesc, on avait enterré une personne inconnue.
La question qui se pose est la suivante : pourquoi Antoine Augier est-il allé là où on l'a trouvé mort ? Dans l'acte du 8 février 1847, il est défini comme "*paraissant mandiant".* Granjon et Morin ne le connaissant pas, c'était donc ses vêtements ou peut-être son aspect qui leur ont donné cette impression. Un mendiant à cette époque n'était pas capable de gagner sa vie en travaillant et chaque village avait ses mendiants qui étaient nourris par les autres habitants. En général, un mendiant ne s'éloignait pas trop de son village... Peut-être, Auguste Augier avait-il un handicap ou un problème mental. Il est dommage que, dans la liste des "dénombrements" de 1836 et de 1841, on n'indique pas les maladies, comme dans celui de 1851.

Auguste Augier habitait à Truinas (Quartier de Tournillon). Il est étrange que son nom ne soit pas sur la liste du d*énombrement de la population de 1846*. On y trouve les noms de son frère Victor et de son voisin, Claude Rousset, tous les deux habitent dans le quartier de Tournillon dont nous venons de parler.
Dans la liste du *dénombrement de la population de 1841,* on trouve dans la famille de Victor Augier une personne portant le nom d'Antoine. On n'indique pas la relation familiale avec le chef de famille ou le métier de la personne, mais on y lit le mot *"idiot"*.
Antoine Augier était assez loin de sa maison et se trouvait, comme on le sait, au moment de sa mort à Vesc.
Peut-être avait-il l'habitude de vagabonder et cela serait la cause de l'absence de son nom sur la liste du d*énombrement de la population de 1846.*
La distance entre son domicile et le lieu de son décès est à vol d'oiseau de 15 km.
L'hiver de 1846 à 1847 a été très rigoureux[2]. Antoine Augier a probablement cherché un abri contre le froid dans la cabane de Granjon et y est décédé. Il avait 34 ans.

Arbre généalogique partiel d'Antoine Augier (1812-1847)

- René *1729-1805* &1750 Jeanne Marie Borne
  - Justine *1753-*
  - Jean *1767-1841* &1793 Benoite Salivet *1773-1821*
    - Jean Louis *1794-1868* &1829 Louise Roche *1803-*
    - Claude Victor *1797-1866* &1827 Marie Anne Venoul *1806-*
      - Philippine *1828-* &1850 Jean Raspail *1825-*
      - Appolonie *1831-* &1855 Odille Liotard *1830-*
      - Victor *1833-1862* &1860 Jeanne (Marguerite) Chastan *1839-*
        - Joseph Victor *1861-* &1883 Marie Philippine Raspail *1864-*
          - Marie Philippine *1883-1959* &1907 Auguste Charles Cornud
      - Marie Virginie *1835-*
      - Marie Esperitte *1840-* &1866 Auguste Charles Mourgand *1838-*
        - Marie Esperitte *1864-*
    - Jean *1799-1880* &1830 Dorothée Rosier *1807-1894*
    - Louise *1801-1834*
    - Marianne *1804-*
    - Augustine (Justine) *1807-1888* &1831 Jean Louis Magnet *1805-*
    - Jacques *1810-*
    - Antoine *1812-1847*
    - Auguste *1815-*
  - Jean Claude &1778 Jeanne Marie Reymond
    - Marc René *1779-*
  - Claude &1789 Elisabeth Millon
- Louise *1731-* &1753 Pierre Vernet
- Jeanne *1733-1782*
- Jean *1738-* & Marie Dufonds
  - Jean Francois *1767-*

Richard TROOST

En mai 1720, un bateau accoste à Marseille chargé de soieries pour un certain Jean-Baptiste Estelle. Ce dernier, pressé de vendre sa marchandise sur le marché de Beaucaire, réussit à convaincre les autorités de ne pas appliquer la quarantaine à sa marchandise importée. Malheureusement, l'équipage et la cargaison sont contaminés par la peste. Celle-ci s'étend rapidement à toute la Provence. Bien que le roi ait promulgué un édit mettant en quarantaine la province entière, elle atteint son apogée au printemps de l'année suivante. Le bilan est terrible : un tiers de la population de la Provence a disparu. Selon Alice Bonnet[1], le cordon sanitaire mis en place pour éviter la propagation s'étend de la basse vallée du Rhône à la haute vallée de la Durance. Un « mur de la peste », constitué de pierres sèches, est alors édifié dans le Vaucluse. Long d'environ 27 km, il est protégé par des gardes dont une partie appartient aux troupes de l'armée française. Ce mur devait protéger le Dauphiné encore épargné par l'épidémie. De nombreux vestiges sont encore visibles de nos jours. D'autres dispositions sont prises : interruption des communications entre les villes, propreté des villes, etc.

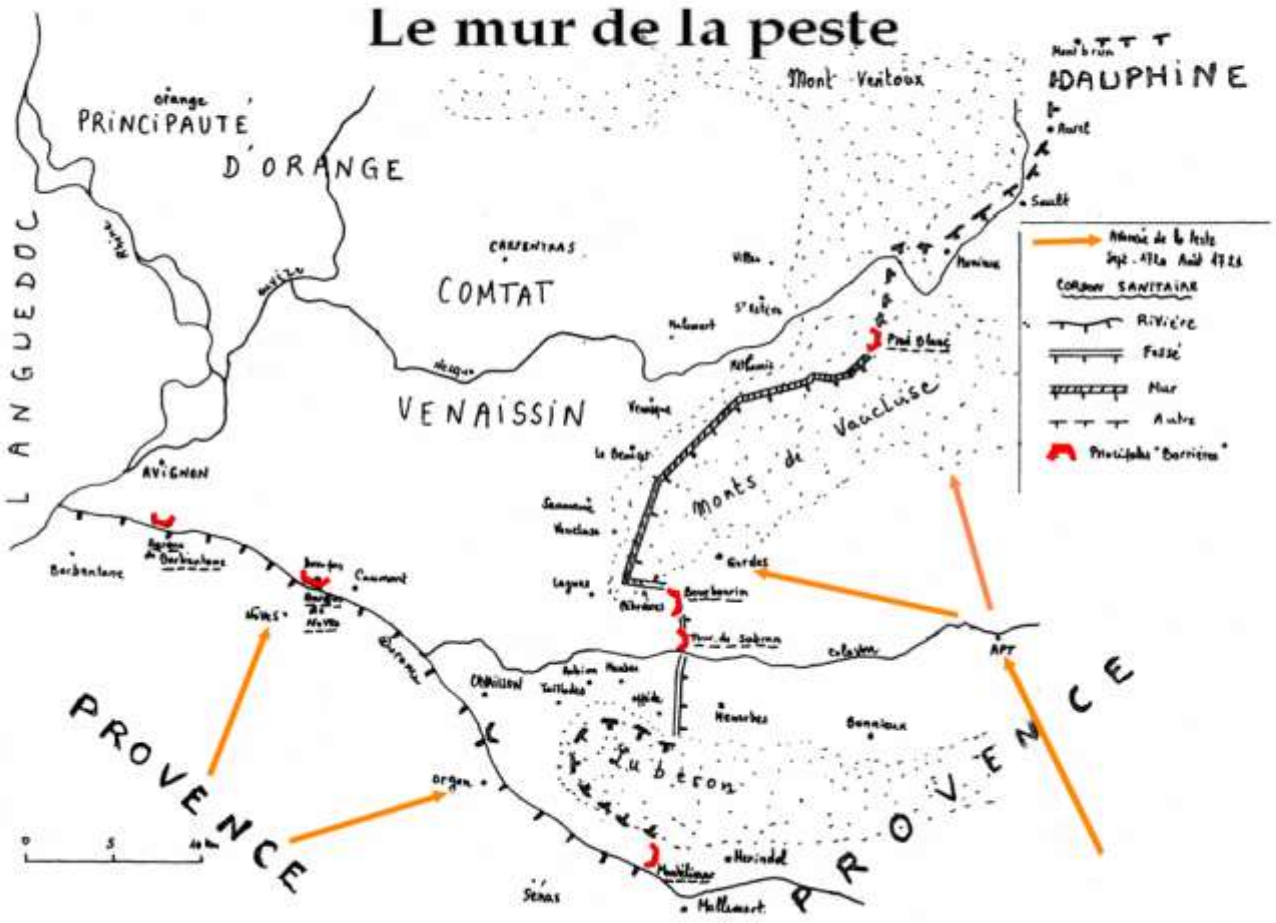

Schéma réalisé par Alice Bonnet [1]

Néanmoins, pour permettre certains déplacements, des billets de santé sont délivrés notamment par les curés ou par les consuls de la santé. Il y est précisé le nom de la personne ayant établi le billet ainsi que sa fonction et le nom de la paroisse, le nom de l'individu, sa paroisse d'origine, son âge, sa taille, la couleur de ses cheveux, le lieu de sa destination et la date de validité du billet.

[1] « La Peste dans le Comtat et la Provence 1720/1721 », Etude réalisée par Alice Bonnet et Martine Sennegond pour MédicActes

Dans ses registres, le curé d'Alixan (Drôme) écrit ce qui suit sur l'histoire de la peste de 1720 :

Nota : qu'en lannée 1720 la peste fût decouverte a Marseille
au mois de juillet / La foire de Beaucaire se tint neant moins sans
qu'on eut apris ce mal contagieux. Et les marchandises furent arretée
en chemin et firent quarantaine dans des isles où on les parfumoit.
Ce mal contagieux dans trois jours, jettoit au tombeau ceux qui en etoient
atteints et plusieurs en echaperent / Et l'on eu jusque a trois fois
un vaisseau du levant chargé de marchandise [qui] l'y aporta / De la elle
se communiqua a Aix par la contre bande, a Toulon et plusieurs
villages et en sautoit plusieurs villes -- ceux qui se gardoient de
communication car lair n'était point infecté. Le Dauphiné
en fût exempt quoyque Avignon fût infecté. Le commandant
de notre province -- Mr de Medavi [1] -- ordonna d'abord des lignes
sur les frontières de la province et du comtat et y envoya des
troupes reglées / Et lon fit une 2e ligne a Pierrelatte jusque
a Derbières[2] / Et les villages y envoyoit du monde pour garder
avec les troupes. L'on fit aussitôt des billets moulés xxx les
armes de Mr de Medavi étoient gravés, signés des officiers du lieu où
du Sr curé pour voyager / Les villes et villages se fermerent
et on gardoit les portes / On fit des magasins pour le bled partout
et le Roy envoya des medicaments dans lesdits endroits pour les
pauvres. Elle enleva a Marseille 50000 personnes / Levêque de Marseille fit des
prodiges un autre Sr Charle / Les ecclésiatiques qui visitoient les pestiferés
shabilloient de toile cirée, mangoient peu et beuvoient tres
peu, le regime de vie en garentissoit beaucoup. Le Roy
y envoia des medecins, Mr Chicane et autres de Montpeiller,
qui sasseyoit sur le lit des malades sans etre infecté / On se
parfumoit fort et on trempoit divers habits dans du
vinaigre / On portoit des herbes odoriferantes / On auroit cru
que le Royaume auroit été tout infecté mais les troupes
investissoient aussitôt les villes et villages soupconnés pour
empecher la communication. Avignon fut investi par nos
troupes / Et par la miséricorde de dieu, elle s'étint tout a coup
apres avoir duré deux ans. On ordonna pour les voiageurs
des pays bas[3] la vintaine / A Vernaison (69260) sur le bord de l'Isère,
les marchandises et les personnes y etoient parfumés 20 jours
durant, apres quoy on les laissoit passer a la barriere de Romans

/2/

sur le pont neuf fait en 1719 / Il y avoit deux barrieres etroitement gardés
par les troupes du Roy et de la Bourgeoisie / Dieu soit
loué eternellement et fasse paix a ceux qui sont mort
de cette peste. On faisoit des grands fossés au dehors des
villes pour y enterrer les morts / Les tomberaux rouloient
dans ces villes infortunées / Carcassonne eut le secret --
etant attaquée de peste -- de la faire finir bientôt par une

[1] Jacques Eléonor Rouxel, comte de Grancey et baron de Médavy, né le 31 mai 1655 au château de Chalancey et mort le 6 novembre 1725 à Paris, est un militaire et gentilhomme français des XVIIe et XVIIIe siècles. Il est élevé à la dignité de maréchal de France en 1724.

[2] La Coucourde

[3] Des pays bas = de la basse vallée du Rhône, de la Provence

44. quarantaine ordonnée a tous les habitans, sur peine de la
45. vie, de sortir de leurs maisons / Et il y avoit des commissaires
46. établis pour fournir a toutes les necessités des habitans
47. qui vouloient la messe. Tout le Dauphiné a été en allarme
48. pendant ces deux années, la plupart se sauvoient dans
49. leurs maisons de campagne.
50. Il fût ordonné par Philippe d'Orléans
51. régent du royaume d'arreter toutes
52. sortes de personnes de quelle qualité quils fussent sils navoient
53. pas un billet de santé et de les fusiller sils passoient plus avant.
54. Il y avait dans toutes les villes, bourgs et villages des commissaires
55. de santé pour veiller sur les passans pour la sureté du public
56. avec ordre de faire leur procès sur le champ.

Signé NEYREMAND curé d'Alixan

LES CONSULS ET CONSERVATEURS DE LA SANTÉ de la ville d'Avignon,

le ... du mois de ... 1720

âgé d'environ ... d'une Taille ... cheveux ...

est parti de cette Ville, en laquelle (GRACES A DIEU) il n'y a aucun Soubçon de Peste ni mal contagieux, ainsi ...

Conservateur de la Santé. ... Conservateur de la Santé.

Le curé d'Alixan précise que les voyageurs surpris sans billet de santé sont fusillés sur le champ.

Ci-dessous, un exemple de cette justice expéditive raconté dans le registre de l'année 1721 par le curé de Saint-Savournin, paroisse provençale située entre Aix et Marseille :

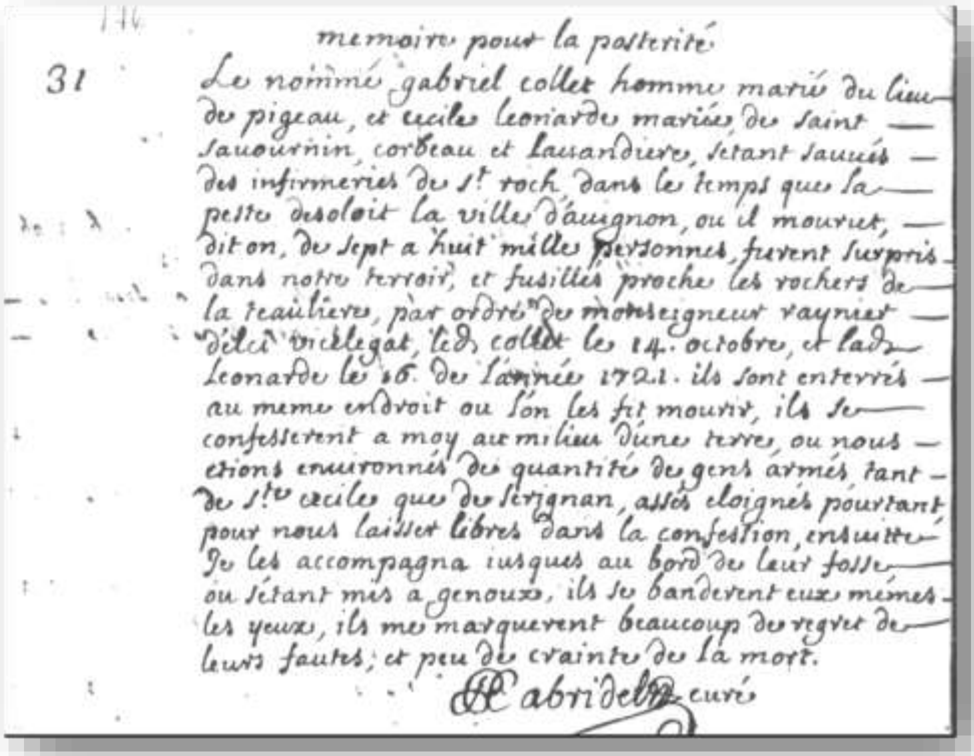

146

memoire pour la posterité

31 Le nommé gabriel collet homme marié du lieu de pigeau, et cecile leonarde mariée de saint sauournin, corbeau et lauandiere, s'etant sauués des infirmeries de St roch dans le temps que la peste desoloit la ville d'auignon, ou il mourut, dit on, de sept a huit mille personnes, furent surpris dans notre terroir, et fusillés proche les rochers de la teaulière, par ordre de monseigneur raynier d'elci vicelegat, led. collet le 14. octobre, et lad. leonarde le 16. de l'année 1721. ils sont enterrés au meme endroit ou l'on les fit mourir, ils se confesserent a moy au milieu d'une terre, ou nous etions enuironnés de quantité de gens armés tant de Ste cecile que de serignan, assés eloignés pourtant pour nous laisser libres dans la confession, ensuitte je les accompagna iusques au bord de leur fosse ou s'etant mis a genoux, ils se banderent eux memes les yeux, ils me marquerent beaucoup de regret de leurs fautes; et peu de crainte de la mort.

Fabridel curé

Mémoire pour la posterité

1. Le nommé Gabriel Collet homme marié du lieu
2. de Pigeau, et Cecile Leonarde mariés de Saint-
3. Savournin, corbeau et lavandière, setant sauvés
4. des infirmeries de St Roch, dans le temps que la
5. peste desoloit la ville d'Avignon, ou il mourut,
6. dit-on, de sept à huit mille personnes, furent surpris
7. dans notre terroir, et fusillés proche les rochers de
8. la Teaulière, par ordre de Monseigneur Raynier
9. Delci vicelegat, ledit Collet le 14 octobre et ladite
10. Leonarde le 16 de l'année 1721. Ils sont enterrés
11. au meme endroit ou l'on les fit mourir. Ils se
12. confesserent a moy au milieu d'une terre, ou nous
13. etions environnés de quantité de gens armés, tant
14. de Ste Cecile que de Serignan, assés éloignés pourtant
15. pour nous laisser libres dans la confession, ensuitte
16. je les accompagna jusques au bord de leur fosse,
17. ou sétant mis a genoux, ils se bandèrent eux-mêmes
18. les yeux, ils me marquerent beaucoup de
19. leurs fautes et peu de crainte de la mort.

Mémoire pour la postérité

Le nommé Gabriel Collet homme marié du lieu de Pigeau, et Cécile Léonarde mariés de Saint-Savournin, corbeau et lavandière, s'étant sauvés des infirmeries de St Roch, dans le temps que la peste désolait la ville d'Avignon – où il mourut, dit-on, de sept à huit mille personnes – furent surpris dans notre terroir et fusillés proche les rochers de la Teaulière, par ordre de Monseigneur Raynier Delci vice-légat : ledit Collet le 14 octobre et ladite Léonarde le 16 de l'année 1721. Ils sont enterrés au même endroit ou l'on les fit mourir. Ils se confessèrent à moi au milieu d'une terre, où nous étions environnés de quantité de gens armés, tant de Ste Cécile que de Sérignan, assez éloignés pourtant pour nous laisser libres dans la confession. Ensuite je les accompagnai jusqu'au bord de leur fosse où s'étant mis à genoux, ils se bandèrent eux-mêmes les yeux. Ils me marquèrent beaucoup de leurs fautes et peu de crainte de la mort.

Relevées par **André GAUTHIER**
Transcrit par **Sandy ANDRIANT**
Introduit par **Marie-Claire DEBOUVERIE**

La désinfection au XVII[e] siècle

Nous disposons aujourd'hui de désinfectants énergiques : phénol, iodoforme, etc. Nos pères étaient, sur ce point, moins favorisés. Lors de la peste de 1629, ils n'employaient, aux Granges-Gontardes, comme dans toute la région pour « parfumer » les maisons de ceux qui étaient morts du mal contagieux, que le vinaigre et la fumée de foin, des tiges de chanvres et de genévrier.

Les comptes des procureurs de ce hameau qui dépendait alors de la Garde-Adhémar, portent en effet :

« ***9 nov. 1629*** *— Avoir fait porter quatre faix de bois de chanvre au Moulin pour yceluy estre parfumé à cause que Claude Couston y estoit mort du mal contagieux* *8 sous*
Six livres de foin *2 sous*
À Jean Gay qui a parfumé le Moulin *10 sous*
10 mars 1630 *— Avoir payé Aubert 9 livres 2 sous 6 deniers pour avoir fourni 6 barrals, 10 pots de vin aigre pour parfumer les maisons de ceux qui sont morts du mal contagieux.* »

Il y avait alors, comme aujourd'hui, des personnes chargées de la désinfection. Le 10 mars 1630, Aubert est également porté, en effet, avec un dénommé Boiron, comme ayant reçu 30 livres représentant le traitement d'un mois pour parfumer les maisons.

Extrait du livre « Les vieux écrits », Imprimerie du journal de Montélimar, 1928

Le château de Mérindol aux Baronnies

Actuellement, le nom complet du village est Mérindol-les-Oliviers.

En 1543, « *la seigneurie de Mérindol est achetée par Germain d'Urre pour 1400 livres et à François D'Urre pour une année de revenu, soit 139 livres*[1]. » En 1593, il est réuni au domaine, puis aliéné à Louis d'Agout et ensuite à Charles d'Agout. Le château de Mérindol joue un rôle pendant les guerres de religion : protestants et catholiques le prenant chacun à leur tour.

En 1623, les commissaires, Louis Vachon seigneur de la Roche (26) et Daniel Armand seigneur de Moidans (05), conseillers du roi au parlement du Dauphiné, arrivent à Mérindol pour démanteler le château. Cette démolition, qui semblait si facile à réaliser a priori, présente de grandes difficultés comme on va le voir dans le texte ci-dessous.

Dans le registre du notaire Julian GAUTIER, notaire de Faucon à la cote 3E70-310 folio 124 (conservé aux AD84), on trouve le bail à prix-fait de la démolition du château de Mérindol aux Baronnies. En marge, il est écrit : extrait lesdits seigneurs commissaires ce 20/02/1623 et extrait lesdits maçons ce 16/03/1623.

/124 r°/
Comme ainsin soit que messieurs maîtres Louys VACHON seigneur de la Roche (26278) et Daniel ARMAND seigneur de Moydans (05091) conseillers du Roy en sa cour de parlement de Dauphiné, commissaires députés par sa majesté pour le rayement et démolition de certaines places et fortifications nouvelles du Baillage du Buis (26063), procédant au fait de leur commission et s'étant par diverses fois transportés au lieu de Mérindol et dans le château dudit lieu pour le faire démolir et rayer suivant leur dite commission. A cet effet y ayant fait travailler les habitants dudit Mérindol durant quelques jours par corvées comme est porté par icelle, et voyant que par telles corvées l'on ne pourrait

/124 v°/
faire la dite démolition, attendu que les murailles des tours et autres maisons de la forteresse sont trop fortes pour les démolir de la sorte sans autres inventions, etant d'une grosse épaisseur et faites avec pierre routte (= rompue) taillée et du mortier composés avec chaux, plâtre et gros sable en forme de ciment comme aurait été rapporté par plusieurs maîtres maçons experts que lesdits seigneurs commissaires y auraient fait venir de divers lieux pour voir et vérifier lesdites murailles et avoir leur avis sur le moyen de ladite démolition / Lesquels ayant le tout vu et visité tant par dedans que dehors auraient remarqué la grosse tour ronde appelée la tour de St Georges du côté du couchant avoir ses murailles épaisses sur

[1] Selon l'Histoire de l'arrondissement de Nyons, A. Lacroix, Archiviste de la Drôme, Ed Chantemerle, 1973

/125 r°/
Une pointe du côté de bise de trois
toises et demie, large au bas et des
autres côtés de deux toises un pied
de large et de l'autre de dix
toises avec trois voutes l'une sur l'autre /
Une autre tour appelée la tour du
corps de garde du côté du levant
ayant ses murailles épaisses d'une toise
avec des voutes ---
Et une autre grosse tour carrée
appelée la tour St Marc entre les
susdites au milieu de ladite forteresse
ayant ses murailles espaisses de douze pans
xxx où il y a deux voutes l'une sur
l'autre avec les murailles qui ferment
avec les dites deux premières tours
ledit château et forteresse
le tout de la pierre et mortier
susdit, ledit mortier tant si fort
qu'il est presque plus difficile à rompre

/125 v°/
que la pierre même se trouvant bâti
sur un rocher éminent, le bourg
et village étant [# : fort proches] au-dessous, fort en
pente du côté du levant et midi
sujet aux ruines et partie de la
dite démolition / Laquelle ne se peut
faire que par maîtres experts et non par
les dites corvées comme ils l'ont tous
unanimement jugé, notamment pour
conserver les maisons dudit bourg pour
avoir plus tôt fait / Et pour
éviter au péril et dommage éminent des
personnes non expérimentées vu la
grande hauteur des dites tours
et murailles qui sont posées sur
le roc en précipice tellement que
les dits seigneurs commissaires se seraient
résolu de la faire faire par maîtres
experts / Et à ces fins la bailler
[# : fort proches]

/126 r°/
à prix-fait à ceux qui feraient la condition
meilleure au moindre prix / A quoi
procédant, ils auraient fait savoir
par tous les lieux circonvoisins qui
se voudraient entendre. Sur ce, plusieurs
ayant comparu par devant eux dans
la ville du Buis, ils auraient fait
crier et publier à l'éteint de la chandelle
dans la maison de justice dudit lieu :
"qui voudrait prendre à prix-fait la
dite démolition et rayement dudit château
et forteresse de Mérindol entièrement
à la charge de conserver les dites
maisons, et parfaire la dite
besogne en moins de temps / Et en cas
de ruine des dites maisons être des
dommages et intérêts des dits habitants.
Et y aurait eu plusieurs mises
au rabais du premier prix. Comme
de même ils l'auraient fait crier

/126 v°/
et publier audit lieu de Mérindol / Et
enfin Jacques VALLETTE, Simon JULLIAN,
Jacques FAUCON et Michel ARLAUD
maîtres maçons du lieu de Puyméras
au Comté d'Avignon auraient fait la
dernière mise au prix de mille cinq
cents livres et dans un moins que
personne des autres comparants et miseurs
ayant voulu mettre moindre prix,
offrant de travailler par avance /
Le dit prix-fait leur aurait été
délivré aux susdites conditions et paches
Suivantes / Pour ce est-il que ce jour
d'huy quinzième jour du mois de février
année mil six cent vingt et trois,
par-devant moi notaire royal et apostolique
soussigné et à la présence des témoins ci-
après nommés, se sont personnellement
établis les dits seigneurs conseillers

/127 r°/
et commissaires, lesquels en la dite
qualité ont baillé comme par ces
présentes ils baillent à prix-fait la
dite démolition et rayement dudit
château et forteresse de Mérindol
aux susnommés Jacques VALLETTE, Simon
JULLIAN, Michel ARLAUD maîtres maçons ;
et à moi, Claude FAUCON et sieur Caliste
DARUTY dudit Puyméras audit Comté d'Avignon,
présents et acceptant pour ledit prix
et somme de mille cinq cents livres
argent, monnaie ayant cours en ce pays,
à la charge que lesdits préfacteurs
seront tenus comme ils promettent -- et
le chacun d'eux -- de bien et dûment
rayer et démolir le tout tant,
lesdites tours, murailles, casemates
que autres maçonneries dépendants

/127 v°/
de ladite forteresse jusqu'au roc.
Et d'avoir fait et parfait ladite
démolition dans trois semaines prochaines /
Et pour ce y feront ordinairement
travailler du moins cinquante maîtres
maçons ou ouvriers de maçonnerie ou
autres personnes qui s'entendent au fait
des démolitions par artifice de
poudre avec pétards, mines et autres
artifices de feu et poudre outre
les manœuvres pour les servir /
Et où lesdits seigneurs commissaires
verront être nécessaire d'employer
davantage des ouvriers, lesdits prix-facteurs
promettent d'en fournir ce que sera
requis et nécessaire à leurs dépens /
Lesquels ils y emploieront suivant ce
que pourra porter l'étendue de la
dite besogne /

/128 r°/
Et en cas de ruine des maisons dudit
bourg d'être de tous dépens, dommages
et intérêts des habitants suivant l'estimation
qui en sera faite par experts non
suspects, desquels les parties en conviendront
sur le lieu /
Ensuite de quoi lesdits seigneurs
commissaires promettent payer auxdits
prix-facteurs et leur faire payer ladite
somme de mille cinq cents livres /
Savoir présentement trois cent quinze
livres réellement expédiées, comptées et
nombrées, et par lesdits prix-facteurs
retirés et emboursés en cataples et
autre monnaie, et le surplus payable
en travaillant et à proportion de
leur travail / Et en outre ce, leur
fournir en travaillant deux cent corvées
des habitants des lieux circonvoisins
suivant leur dite commission pour

/128 v°/
les aider à ôter les matériaux marain(?)
et terre et faciliter ladite
oeuvre.
Et davantage leur sera permis de
se servir du bois du bâtiment dudit
château pour ladite démolition
fors (= sauf) de trois gros sommers (ou sommerel = poutres)
qu'il y a,
lesquels seront conservés pour la fabrique
de l'église dudit lieu. Comme aussi leur sera permis et loisible
de prendre du bois des habitants dudit
lieu et ce en payant en cas que les
dits prix-facteurs en aient besoin pour
faire ladite besogne et démolition /
Promettant en outre lesdites parties et
en tant que chacune d'elles respectivement
leur touche et conserne / Savoir lesdits
seigneurs conseillers et commissaires payer
ou faire payer entièrement lesdits
prix-facteurs / Et lesdits prix-facteurs
ladite démolition et rasement parachevés

/129 r°/
comme dessus est dit / Et pour ce faire tenir,
garder, observer et y être contraints
lesdites parties mutuellement et réciproquement
comme dessus ont soubmis et obligé tous
Leurs biens présents et à venir quelconques
et d'un chacun d'eux seul pour le tout sans
diviser les actions / Et quand auxdits
prix-facteurs, leurs personnes propres
et ce aux rigueurs et contraintes
des carses (= prisons) et arrêts des cours royales
et delphinales du baillage du Buis,
Gap, Chabeuil, St-Marcellin, souveraine
cour de parlement du Dauphiné / Et
encore quant auxdits prix-facteurs
aux cours spirituelles et temporelles
de Carpentras, Vaison, Cavaillon et de tout
le Comté Venaissin, cité d'Avignon, ordinaire
dudit Puyméras et autres où le présent acte
sera produit et exhibé à chacune
d'icelle en due forme / Ainsin l'ont

/129 v°/
promis et juré etc / et Re[noncé] etc / De quoi
ni promis et receu acte qu'a été fait
et publiquement récité audit Mérindol
et dans la maison de Hellias LIOUTAUD
ez présences Pierre PAYS dudit lieu et de
Antoine DARUTY le jeune dudit Puyméras,
témoins requis et appelés qui a su
écrire par ce signés
Signés :
VACHON-ARMAND-DARUTY-J VALLETTE-Claude FAUCON-
DARUTY-P PAYS
Et de moi Jullian GAUTIER notaire qui si[gne]

Relevé et transcrit par **André GAUTIER**
Vérifié par **Sandy-Pascal ANDRIANT**
Introduit par Marie-Claire DEBOUVERIE

Etat des nouveaux convertis de la province

qui estoient passés dans les pays étrangers et de ceux

qui en sont revenus depuis la déclaration de sa Majesté du mois de décembre 16 8. . .

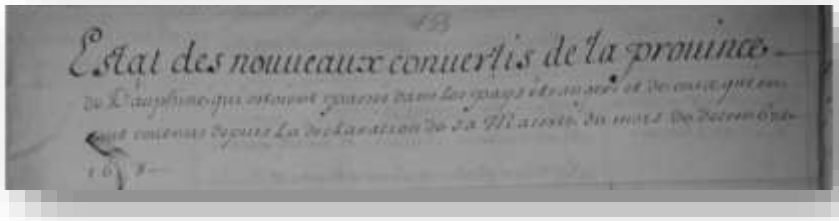

Une des déclarations du roi, portant sur les convertis sortis du royaume sans permission, date du 7 mai 1686. Les peines encourues sont celles prévues par l'Edit de Fontainebleau du 22 octobre 1685 : les galères à perpétuité pour les hommes et la réclusion pour les femmes. Dans les mois et les semaines qui ont précédé la révocation de l'Edit de Nantes, les abjurations se sont multipliées. Néanmoins, beaucoup de ces nouveaux convertis du Dauphiné ont pris le chemin de l'exil pour se réfugier à Genève dans un premier temps, puis ensuite via Neuchâtel, Schaffhouse (Schaffhausen), Francfort-sur-le-Main… pour s'installer en Brandebourg, dans d'autres principautés protestantes, en Hollande et au-delà. Certains fugitifs sont revenus dans les années qui ont suivi, mais très peu en comparaison des fugitifs restés à l'étranger.

Il est difficile de dater avec précision le document intitulé « ***Etat des nouveaux convertis de la province*** ». Néanmoins, il a été probablement établi après 1699. Il est classé aux Archives nationales dans les nombreux cartons de la série TT qui concernent la Régie des Biens des religionnaires fugitifs. Coté TT243, il recense **essentiellement les nouveaux convertis sortis du royaume depuis 1685** et, parmi eux, il précise ceux qui sont revenus**.** N'y cherchez pas ceux qui ne se sont pas convertis avant de s'enfuir, ils n'y figurent pas. Ce recensement a été effectué pour les six élections[1] de la province du Dauphiné :

- Election de Grenoble
- Election de Gap
- Election de Briançon
- Election de Romans
- Election de Valence
- Election de Montélimar

Le tableau ci-dessous (repris du document) présente le nombre de familles et d'individus sortis du royaume et revenus pour l'ensemble des 6 élections du Dauphiné. Les convertis fugitifs de l'élection de Montélimar représentent 25 % des convertis du Dauphiné. Seulement 8% des convertis de l'élection de Montélimar sont revenus dans leurs villages, c'est légèrement supérieur à la moyenne des 6 élections qui est de 6%.

RECAPITULATION			
Elections	**Nombre de familles fugitives depuis les conversions**	**Nombre de personnes dont les dites familles sont composées**	**Nombre des personnes revenues depuis le mois de décembre 1698**
Grenoble	178	457	32
Romans	30	74	4
Valence	43	96	10
Montélimar	**252**	**611**	**50**
Gap	199	603	30
Briançon	212	593	30
Total	**914 familles**	**2 434 personnes**	**156 personnes**

[1] *Sous l'ancien régime, une **élection** est une subdivision fiscale et civile d'une généralité (anciennement appelée province). Le Dauphiné bien que pays d'Etat a été réduit à une généralité malgré ses protestations.*

Seule la partie du recensement concernant l'élection de Montélimar fait l'objet de cet article. Les **deux premières colonnes** du tableau initial sont complétées **par une troisième** contenant des observations dont les sources sont les suivantes :

- les relevés du CGDP.
- la base du Refuge-huguenot (http://www.refuge-huguenot.fr/). Actuellement, la base contient les relevés des recensements, des registres paroissiaux et des registres d'assistance (les huguenots fugitifs réduits à l'indigence étaient assistés par le gouvernement de certains états, le magistrat de certaines villes et par les Eglises wallonnes ou françaises). A l'avenir, il est prévu d'y présenter des documents de la Régie des biens.
- les éléments trouvés aux Archives départementales de la Drôme dans la série L (cf. La restitution des biens des protestants, loi du 15 décembre 1790, Ed CGDP, 2014).

En raison de l'importance de ce tableau, sa publication se fera dans plusieurs Lettres sur l'année 2016.

A la lecture des données de ce recensement, on peut en déduire que les fugitifs d'une même famille ne sortent pas du royaume nécessairement ensemble. Il peut s'écouler plusieurs années entre la sortie des uns et celle des autres. Pour certaines familles, il est probable que l'un d'entre eux parte en éclaireur pour préparer l'installation des autres. De plus, on constate que certains meurent sur le chemin de l'exil. Aussi arrive-t-il que l'on retrouve la trace d'un frère et pas celle de la sœur, par exemple.

Les communautés villageoises ne sont pas présentées par ordre alphabétique, mais dans l'ordre du document initial.

Election de Montélimar

Communautés *(communes actuelles)*	**Noms des fugitifs sortis du royaume**	**Noms des fugitifs revenus dans le royaume**	**Observations**
Barnave	César et Jeanne MORIN, frère et sœur		
	Louis JEAN et **Jean VALENTIN**		Selon la base du refuge-huguenot, un **Jean VALENTIN** a reçu assistance en janvier 1688 à Schaffhouse, il est passé par Neuchâtel et Zurich.
	Paul GIROIN		
	Laurent VALENTIN		
Treschenu *(Treschenu-Creyers)*	Jean ROLLAND		
Aix *(Aix-en-Diois)*	Pierre LOMBARD, fils de Sanson		
Saint-Dizier	Joseph BLANC et sa sœur	La dite Blanc est revenue	
Suze en Diois *(Suze-sur-Crest)*	Marguerite VIEUX, **Antoine**, **Anne**, Suzanne et **Madelaine VINCENT**, ses enfants		Selon la base du refuge-huguenot, un **Antoine VINCENT** reçoit assistance à Genève en mars et avril 1686, à la Neuveville en juin 1686, à Neuchâtel en juin 1686. Une **Madeleine VINCENT** et une **Anne VINCENT** reçoivent assistance à Neuchâtel en novembre 1690. Une **Anne VINCENT**, fille de Jean VINCENT reçoit assistance en octobre 1694 toujours à Neuchâtel.
	Estienne fils d'autre Estienne		
Gigors *(Gigors-et-Lauzeron)*	Jacques EYRAUD le jeune, Marguerite BERANGER sa femme et deux jeunes filles	Sont revenus au mois de juin 1699	Selon la base du refuge-huguenot, un **Jacques EYRAUD** est assisté à Neuchâtel en janvier 1687.
Jonchères	Paul FERIER, Jean Pierre, son fils, et Madelaine, sa fille		

Luc *(Luc-en-Diois)*	**Jeanne ARNOUX**, fille de Jean ARNOUX		Selon les comptes rendus d'audience de la série (AD26), **Jeanne ARNOUX** aurait quitté le royaume quelque temps avant la révocation de l'édit de Nantes. Elle est la fille de Jean et de Catherine BENOIT. Sa famille (ses parents, son frère et sa sœur) abjure le 3/10/1685. Ses biens seront réclamés en 1791 par son arrière-petit-
	Jeanne ODON, fille de feu Jean ODON		Selon la base du refuge-huguenot, une **Jeanne ODON**, fileuse, reçoit une assistance en août 1687 à Francfort sur le Main. Elle est passée par Lausanne et a pour destination la Hollande.
Comps	Estienne NOYER, fils de feu Paul et un cohéritier		
	Louis GOURJON et Estienne, son fils		
Montlaur	Daniel CHERAN, fils d'Olivier		
Roussas	Izaac AUBERT, fils de famille		
Bourdeaux	Jean NOYER, chef de famille		
Petites Vacheres *(Vachère-en-Quint)*	Jean MOULIN		
	Jean CARTON et **Anne GUELLET**, sa femme		Selon la base du refuge-huguenot, un **Jean CARTON** accompagné d'**Anne GUILLOT**, sa femme, et de Claude, Jean Marie, ses enfants, dit originaire de Die est assisté tous les mois à Berne à partir de novembre 1694. Chaque membre de la famille reçoit une somme d'argent et le père a droit à un pain bis par jour. Ils disent être venus à Berne pour apprendre à filer.
Charens	Claude MONNARD, sa femme et quatre enfants		
	Daniel MONNARD, sa femme et une fille		Selon la base du refuge-huguenot, un **Daniel MONNARD**, sa femme et leurs deux enfants, sont assistés à Neuchâtel en juin 1690.
	Adam BRUNET, sa femme et deux fils		Selon la base du refuge-huguenot, un **Adam BRUNET**, sa femme et ses deux fils sont assistés à Schaffhouse en avril 1688, puis à La Chaux-de-Fonds en décembre 1688. Adam produit une attestation du Pasteur Jordan, pasteur de Tiellette en Dauphiné datée du 1er décembre 1688.
	Claude et Daniel GROS, fils de feu Daniel GROS		
	La femme d'**Isaac BOISSET**		Selon la base du refuge-huguenot, une **Dauphine CHABAL**, **femme d'Isaac BOISSET** (note : mari absent ?), est assistée à Neuchâtel en juillet 1690, à La Chaux-de-Fonds en avril 1691. Elle est accompagnée de Madeleine et Olimpe BOISSET, ses filles.
Arnayon	**Isaac GUARAIS**, sa femme et deux enfants		Selon la base du refuge-huguenot, un **Isaac GARAIS** est assisté à Genève en septembre 1687. Il n'y a pas de référence à sa femme et à ses deux enfants.
	Jean COURBIN et **Louis COURBIN**, frères, et Pierre COURBIN, leur neveu		Selon la base du refuge-huguenot, un **Louis COURBIN** est assisté à Schaffhouse en septembre 1687.
	François et Madelaine GRESSE, enfants de David GRESSE		Selon la base du refuge-huguenot, un **François GRESSE**, laboureur, est assisté à Schaffhouse en septembre 1687 et Francfort-sur-le-Main en octobre 1687. Passé par Lausane, il a pour destination Wesel. Une **Madeleine GRESSE** est assistée en septembre 1693 à Schaffhouse. Le frère et la sœur ne sont pas partis ensemble, semble-t-il.

[2] *Cf. La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790, Ed CGDP, 2014, page 31*

Merindol *(Mérindol-les-Oliviers)*	**Gabriel BOREL** et Marie, sa sœur		Selon la base du refuge-huguenot, un **Gabriel BOREL** est assisté à Genève en septembre 1687.
Saint-Jullien-en-Quint	Jacques MORIN		
Le Buis	François et Cirus MARCHAND, père et fils		
	Alexandre MARCHAND, fils de Zacarie		
	Gaspard DURION, fils de René		
	Jacques BONNOT, fils d'Estienne		
	Daniel SIMON, fils de René		
La Motte-Chalancon	**Jean ARMAND**, **Marie CLERANS**, sa femme, deux fils et deux filles		Dans les relevés du CGDP, **Jean ARMAND** et **Marie CLERANS** ont 3 enfants : Anne (1686), Joseph (1689) et Marie (1692). Aucune trace d'eux dans la base du refuge-huguenot.
	Lucrèce CHERANDIER, femme d'Antoine ARNAUD, et Daniel, son fils		
	Jean FAURE fils de Bertrand	Sont revenus depuis le mois de décembre 1698	
	Théodore BENOIT, fils d'Estienne		
Crest	**André CHAPUIS**, fils d'André	S'étant marié à Genève avec **Judith MUSARD**, il est revenu depuis le mois d'avril 1699 avec sa femme et quatre petits enfants. Le 30 juin, la dite Musard a fait abjuration.	Dans les relevés du CGDP, **André CHAPUIS** et **Judith MUSARD** ont eu après leur retour au moins 4 enfants. Le dernier est né en 1712. Leur aîné, Pierre Antoine, marchand tanneur, se marie en 1707 à Crest avec Catherine BASTON.
Dieulefit	**Daniel BRUNET**, fils de Claude	Sont revenus depuis le mois de décembre 1698	Dans les relevés du CGDP, un **Daniel BRUNET**, fils de Claude se marie en 1718 à Dieulefit avec Antoinette MAZEL.
	Gédéon MONIER, fils de Gédéon		Dans les relevés du CGDP, un **Gédéon MONIER**, fils de feu Gédéon et d'Olympe MORIN, se marie avec Anne BERNARD. Il décède en 1730 à l'âge d'environ 40/50 ans et est enterré hors l'église.
Puy-Saint-Martin	Pierre MERENAS, chef de famille		
	Pierre, David et Estienne **GLAISAL**, fils de François		La famille **GLAISAL** (GLEYZAL) est protestante. Certains ont abjuré, mais sont néanmoins enterrés hors l'église.
	Denis **LONG**, fils de famille		La famille **LONG** de Puy-St-Martin aura un notaire parmi les siens dans la 2e moitié du XIXe siècle.
Saint-Paul-Trois-Châteaux	**Hector PAYAN**, avocat, **Samson** (ou **Charles**) **PAYAN**, son frère	Sont tous revenus depuis le mois de décembre 1698	Selon la base du refuge-huguenot, un **Hector** et un **Charles PAYAN**, fils d'avocat, dits de « bonne maison », avec « bonne attestation » de Lausane sont assistés à Schaffhouse en octobre et décembre 1687, puis en décembre 1687 et février 1688 à Francfort-sur-le-Main. Ils donnent pour destination La Hollande.
	André FLANDRIN, fils de Pierre		
	Le fils de Pierre TITAN		
Saoû	Marc ESTRAN, chef de famille	Est revenu depuis le mois de décembre 1698	

Establet	**Pierre VOGES** et toute sa famille		Selon la base du refuge-huguenot, un **Pierre VOGES**, laboureur, accompagné de sa femme, **Madeleine BEAUMONT**, et de leurs 4 enfants, est assisté à Schaffhouse en septembre 1687, à Francfort-sur-le-Main en novembre 1687 et en février 1690. En juin 1692, alors qu'il est domicilié avec sa femme et deux de leurs enfants à Hombourg (Brandebourg), il vient à Francfort pour recevoir une assistance d'un florin. Il est toujours laboureur.
	Louis ACHARD et toute sa famille		Selon la base du refuge-huguenot, un **Louis ACHARD**, laboureur, accompagné de sa femme, **Catherine VOGES**, et de leurs 5 enfants, est assisté en septembre 1687 à Schaffhouse, en novembre 1687 à Francfort-sur-le-Main. Il donne pour destination Brandebourg.
	Olimpe BOUYER, veuve d'Imbert BLANC, et toute sa famille		
	Jean EUGUENT *(Enguent)* et toute sa famille		Selon la base du refuge-huguenot, un **Jean EUGUENT**, accompagné de sa femme et de leurs 2 enfants, est assisté en septembre 1687 à Schaffhouse.
	Antoine et Barthélémy CARTON, frères		
Venterol	Daniel REYNAUD, fils de Jean	Est revenu depuis 1698	
	Isabeau VARSAC, femme de Nicolas FOURIER		
Cheylard et Eygluy *(Egluy-Escoulin)*	Pierre BLAIN, sa femme et quatre enfants		
Bouc *(Boulc-Bonneval)*	**Izaac GALAND**, un fils et une fille		Selon la base du refuge-huguenot, un **Isaac GALAND** accompagné d'un fils, est assisté à Schaffhouse en mars 1688. Le même jour, une Françoise GALAND est aussi assistée. Est-elle la fille d'Isaac ? Ce n'est pas précisé.
	Judith BONNEL, orpheline		
Saillans	Judith PEROL, fille de feu Daniel PEROL	Est revenue depuis 1698	
Saint-Sauveur *(Saint-Sauveur-en-Diois ou Saint-Sauveur-Gourvernet ?)*	Izabeau GAUTIER, fille d'Antoine	Est revenue depuis 1698	
Molans	Jean JEAN et sa femme		
Ravel (Ravel et Ferriers)	**Claude BOISSIER**, **Marie GONDOIN**, sa femme, et un fils de deux ans		Selon la base du refuge-huguenot, un **Claude BOISSIER**, sa femme, **Marie GONDOIN**, et un enfant, Pierre Boissier, originaires de Romeyer dans le Diois, sont assistés à Neuchâtel en septembre 1687, à Francfort-sur-le-Main en novembre 1687. Ils sont accompagnés de **Françoise GONDOIN**, sœur de Marie, originaire de Ravel.
	Estienne MICHEL et Jeanne ARMAND, sa femme, et deux petits enfants		

Marie-Claire DEBOUVERIE

L'*uberisation* guette-t-elle la généalogie ?

Telle est la question que les présidents d'associations généalogiques doivent se poser.
Que recouvre, d'ailleurs, ce néologisme ? Il a été inventé par Maurice Lévy, le PDG de Publicis, lors d'un entretien de décembre 2014. Cette expression s'inspire de la célèbre application de véhicule de tourisme avec chauffeur qui concurrence les taxis. Elle sous-entend, donc, une évolution du modèle économique d'un secteur.
Il y a quelques années, réaliser sa généalogie supposait d'adhérer à une association afin de bénéficier de ses relevés et d'éviter ainsi des frais de déplacement et de gagner beaucoup de temps dans ses recherches. Les associations généalogiques françaises ont toujours fait le choix de cotisations faibles. Cette politique les a amenées, dans la majorité des cas, à chercher des financements extérieurs, d'où la vente de travaux ou d'informations ponctuelles contenues dans leurs relevés. En général, elles se sont adressées à des sociétés commerciales qui leur ont concédé des ristournes sur les ventes via le minitel puis ensuite Internet. D'autres associations ont rejeté ce système de vente et se sont regroupées : elles offrent leurs données, gratuitement, moyennant un échange de points selon le principe du SEL (Système d'Echange Local).
En réaction au développement d'une société commerciale qui souhaite proposer des photos d'actes associées à des relevés produits par elle-même (et non fournis par les associations), divers services d'archives ont mis sur pied une indexation dite collaborative. Ces travaux sont alors mis gratuitement à disposition de tous. Parallèlement, un effort substantiel a été fourni par la quasi-totalité des services départementaux d'archives qui ont mis en ligne gratuitement les images des actes de l'état civil et de nombreuses autres sources.
Le modèle associatif se trouve donc mis en concurrence avec les archives en ligne, les indexations collaboratives et les indexations commerciales associées aux images.
Force est de constater que tous ces facteurs sont en train de détruire à petit feu notre existant actuel.
Il est impératif que les associations réfléchissent au modèle actuel qu'elles proposent et le fassent évoluer.
On ne peut plus se contenter de proposer des relevés de l'état civil « secs ». Nos ancêtres ont eu une vie et ils ont laissé des traces dans les archives. Celles-ci doivent être exploitées et mises en lumière et enrichir nos relevés. Lors du dernier congrès, nous vous avons montré qu'il était possible d'illustrer le relevé d'un acte avec des photos de l'ancêtre, des références le concernant (fiche matriculaire, décoration, renvoi à des articles de journaux ou à des livres, etc.) et même de le lier à la photo numérique mise en ligne par les archives.
En conclusion, les nouvelles technologies et l'évolution rapide de celles-ci nous commandent d'agir et d'imaginer d'autres schémas que ceux qui ont cours depuis plus de trente ans. **Jean François Pellan**

Que réservera 2016 aux généalogistes ?

Alors que je me posais cette question à propos des mouvements législatifs en cours, la loi dite Valter a vu le jour le 17 décembre 2015. Le titre de la loi indique le programme, relatif à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public. Comme à chaque fois, il y a loin de la coupe aux lèvres. Le député Paul Molac résume bien ce qu'il faut en retenir : «Si la loi prévoit la gratuité des données, l'essentiel du texte consiste à en lister les nombreuses exceptions». Ainsi, la diffusion d'informations publiques provenant des services d'Archives pourra donner lieu à versement d'une redevance s'il y a fourniture de l'image associée à une indexation lors d'une commercialisation. Ensuite, la réutilisation pourra donner lieu à l'établissement d'une licence en l'absence de toute redevance. Quelle est l'utilité d'une telle mesure ? Il faut, sans doute, en chercher la cause dans la divulgation des images des archives que l'on cherche à protéger par tous les moyens. On est donc encore loin de l'ouverture des données dite « open data » : tout le monde est pour ; mais, dès que l'on passe à l'application, chacun trouve des arguments pour mettre en échec le principe !
En 2016, c'est la loi numérique, dite loi Lemaire, qui devrait voir le jour. Les objectifs de ce projet de loi sont triples :

- favoriser la circulation des données et du savoir ;
- œuvrer pour la protection des individus dans la société numérique ;
- garantir l'accès au numérique pour tous.

Que des grands principes auxquels on ne peut qu'adhérer ! Là encore, qu'y a-t-il au-delà des mots ? Le Conseil d'Etat, saisi de ce projet pour donner son avis, l'a quelque peu étrillé ! C'est dire. Ce projet prévoit de modifier quelques articles de la loi du 17 juillet 1978, dite loi CADA. Par exemple, un article tend à remettre en question l'arrêt de la Cour administrative de Bordeaux qui avait reconnu à l'Administration des droits de propriété intellectuelle mettant ainsi en échec ceux relatifs à la réutilisation. Le législateur fera alors revenir la réutilisation dans le droit commun, si le texte est voté.
Revenons sur un de nos combats de 2015 : le projet de suppression du second registre de l'état civil pour les communes ayant un traitement automatisé. Pas encore discuté au parlement, il le sera, sûrement, au début de 2016. L'étude d'impact, rappelons-le, ciblait la réalisation d'économies. Nous restons persuadés que ce qui a été voté au Sénat coûtera infiniment plus cher. Il reste, pour 2016, l'annonce d'une loi Macron 2 sur les « nouvelles opportunités économiques », en abrégé Noé ! Qui devrait, elle aussi, se préoccuper de l' « open data ». Quelles en seront les conséquences pour « nos » archives ?
Espérons que le cadre législatif s'assouplira pour que la généalogie puisse prospérer dans les meilleures conditions. C'est mon vœu principal au moment de vous souhaiter, au nom de la Fédération, à vous, membres et responsables des associations fédérées, acteurs du monde de la généalogie et des archives, une bonne et heureuse année 2016. **Jean François Pellan**

DOCUMENTS GENEALOGIQUES EN VENTE PAR CORRESPONDANCE

Adresser les commandes à
Cercle généalogique de la Drôme provençale :
Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTELIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus.
Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire.
La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée.
La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	*Euros*	*Grammes*
AIDE EN GENEALOGIE		
Généalogie, mes premiers pas	6,00	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
PERSONNAGES		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,50	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Les STOUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiers, 29 pages)	5,50	190
Jean-Jacques MENURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages)	5,50	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,50	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	10,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	15,00	290
LES METIERS		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,50	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,50	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,50	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,50	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,50	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,50	180
Les Notaires au fil du temps	15,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	15,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
HISTOIRE ET GENEALOGIE		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	18,00	390
Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)	15,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	8,50	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX^{e} à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	15,00	260
Les protestants au Désert (120 pages) ***Nouveauté 2015 !***	15,00	360

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) ..... 4,50 €

Arbre 7 générations ..... 4,50 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations .....7,60 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à gr.	100	250	500	3000
Prix €	1,75	3,75	5,35	7,00

Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 7 € pour 1 à 3 arbres

Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :

http://www.genea26provence.com/

Corrigés des mots croisés de Nadine

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	B	E	A	U	V	A	L	L	O	N
2	E	T	A	T		S	T	M	A	Y
3	L	E			U	T			S	O
4	L		S	A	R	I		G	I	N
5	E	C	U	L	E		N	E	S	S
6	C	H	A	B	E	U	I	L		
7	O	i		A					L	A
8	M	*O*	N	T	J	O	U	X		U
9	B		A	R	E	C		S	U	B
10	E		T	E		C	M			R
11		T	A		D	I	A	B	L	E
12		P	L	A	I	S	I	A	N	S

Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
3e étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 *(uniquement le mardi)*

Notre adresse de messagerie :
cgdp@wanadoo.fr

Notre site Web :
genea26provence.com

Notre Forum :
genea26provence@yahoogroupes.fr

Notre page sur Facebook :
facebook.com/cgdp.genealogiste

« *La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres* »

La Lettre

du

Cercle **G**énéalogique de la **D**rôme **P**rovençale

Périodicité Trimestrielle

Direction de publication : Guy VENTURINI

Dépôt légal : décembre 1994

N° 19 C 95

ISSN 1260 – 240 X